

WEBINAIRE – 02 AVRIL 2024

SALLE/ADRESSE :	En ligne
PARTICIPANTS :	85 participants
DÉBUT > FIN :	18 h 00 à 20 h 15

Commission particulière du débat public (CPDP) :

M.	Étienne BALLAN	CPDP
M.	Michel GAIRAUD	CPDP

Intervenants :

M.	Philippe QUEVREMONT	Garant de la CNDP pour le projet DEOS
M.	Frédéric AUTRIC	DREAL Occitanie
M.	Pascal MARTIN	RTE
M.	Benoit RIEUL	Grand Port Maritime de Marseille
M.	Bernard PEREZ	CRPMEM OCCITANIE
M.	Étienne SERRES	RTE
Mme	Déborah MONDAIN	CRPMEM PACA
M.	Arnaud BÉCHET	Tour du Valat
Mme	Marie BRAVO-MONIN	Parc marin de la Côte bleue
M.	Maxime MARCHAND	Maire de Sausset-les-Pins

Fos, Camargue et Côte bleue : faut-il accueillir le développement de l'éolien en mer ?

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup à tous et à toutes. Je me présente, je m'appelle Étienne BALLAN. Je suis délégué régional de la Commission nationale du débat public pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et j'ai la charge de coordonner le débat public « La Mer en débat » pour l'ensemble des trois façades régionales de la Méditerranée française, donc à l'échelle de toute la façade méditerranéenne, à savoir l'Occitanie, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse.

Ce que je vous propose, peut-être, c'est de démarrer assez rapidement.

Il y a un écho apparemment. On va fonctionner comme ça. Et j'espère que les petites difficultés techniques vont disparaître, mais j'en suis sûr.

Nous avons devant nous environ 2 heures pour essayer de travailler. Un peu plus de 2 heures, nous terminerons sans doute le webinaire autour de 20 h 15, au maximum 20 h 30. Nous avons prévu tout de même un assez grand nombre d'interventions, pour une raison simple et je vais y venir ensuite, c'est que le sujet qui nous occupe ce soir est un sujet important sur un territoire particulièrement concerné. Et je vais essayer d'expliquer pourquoi, aussi, nous avons souhaité, avec la Commission du débat public, mettre à l'ordre du jour ce sujet.

Je vais d'abord vous présenter en quelques mots ce qu'est la CNDP. Pour certains, déjà venus au débat public, vous avez déjà ces éléments. Je vais donc faire très brièvement. Nous sommes une autorité administrative indépendante et nous permettons au public de s'exprimer en amont des décisions publiques qui auront un impact sur l'environnement au titre de ce que vous avez à l'écran ici, l'article 7 de la Charte de l'environnement dans la Constitution française et qui stipule que toute personne a le droit, d'une part, aux informations relatives à l'environnement, et à participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Nous sommes une autorité neutre et indépendante, donc nous ne prenons absolument pas parti sur le fond, pour ou contre une option ou une autre. Notre rôle est simplement de vous tendre le micro et de vous permettre de débattre, dans un cadre de confiance, dans lequel les informations sont fiables, sincères, complètes. Mais également, de vous donner la possibilité de vous exprimer tout à fait librement du moment que vous argumentez votre point de vue. Donc, le principe de la CNDP est un principe d'équivalence et d'argumentation. En gros, peu importe qui vous êtes, c'est votre argument qui est important. Et il n'y a pas une personne qui vaut plus qu'une autre, parce qu'elle serait élue, responsable d'une entreprise ou d'une association ou quoi que ce soit. Vous avez tous le même droit à la parole et à l'expression, et on vous demande simplement d'argumenter vos propositions et vos choix.

C'est pourquoi, ce soir, nous vous permettrons d'intervenir en ligne en prenant la parole, mais également, bien entendu, via le *tchat* qui vous est proposé tout au long de la réunion, et nous ferons régulièrement un retour à partir des éléments qui seront débattus dans le *tchat*. N'hésitez pas à vous servir du *tchat*, il est fait pour cela. Et le compte-rendu de la réunion sera un compte-rendu complet avec l'ensemble de la retransmission du webinaire qui sera consultable et l'ensemble du *tchat* qui sera également consultable.

Qu'est-ce que ce débat public « La Mer en débat » ? En quelques mots, il y aurait beaucoup de choses à en dire. Vous avez un site internet qui est assez fourni, assez complet. C'est le premier débat de planification maritime. C'est-à-dire que, en réalité, jusqu'à présent, nous avons été saisis, à la CNDP, sur de grands projets d'aménagement, de grands projets d'environnement et notamment sur les projets d'éolien en mer, à la fois sur la façade Atlantique et puis, il y a deux ans, également sur la façade méditerranéenne. Pour certains qui ont peut-être participé à ce débat, il s'appelait le débat « EOS, éoliennes flottantes en Méditerranée ».

Et puis, à la suite de ces différents débats en Atlantique, en Méditerranée, nous avons, avec d'autres, alerté le législateur sur le fait que le public demandait d'avoir un débat public plus global sur l'ensemble des projets éoliens et non pas chaque fois, projet par projet. C'était quelque chose qui était demandé régulièrement, en Méditerranée comme en Atlantique, en Manche ou en mer du Nord. Le législateur a donc modifié la loi en début 2023 pour permettre qu'en réalité, un débat global sur l'ensemble des activités maritimes puisse avoir lieu. Et donc, il traite de tous les sujets maritimes et littoraux. Et à l'intérieur de ce débat, que l'on puisse débattre des zones les plus favorables et de l'opportunité ou non d'installer de l'éolien en mer, à l'échelle de chacune des façades.

À partir de ce débat, les projets éoliens – ce sera redit ensuite par les représentants de l'État, mais je crois que c'est important de dire tout de suite –, les zones qui seront jugées intéressantes pour l'éolien pourront être développées, dans un premier pas de temps de dix ans jusqu'en 2035. Pour ces projets-là, il n'y aura pas de nouveau débat public sur chacun des projets. Et puis, un deuxième volet de projets ou de zones qui seront choisies ou en tout cas envisagées pour une période entre 2035 et 2050. Ceux-là pourront faire l'objet d'une révision et de nouveaux débats.

Et le débat se déroule jusqu'au 26 avril 2024. C'est un point important. Vous avez encore presque un mois pour discuter. Cette réunion de ce soir n'est pas une fin en soi, c'est un moment de discussion, que vous pouvez parfaitement poursuivre. Je vais expliquer après de quelle manière.

Le débat se déroule simultanément sur les quatre façades métropolitaines. Vous voyez la carte ici. Nous avons, nous, la façade la plus longue en termes de linéaire côtier, et donc trois régions, mais je l'ai déjà dit.

On va terminer sur la dernière diapositive. D'ici au 26 avril, voilà tous les dispositifs que vous pouvez encore continuer à suivre. Je vais insister un peu sur un point : le cahier d'acteur. C'est-à-dire que si vous êtes membre d'une structure, une association, une organisation quelconque, une entreprise, un syndicat, une collectivité, vous avez la possibilité de rédiger, en quatre pages, votre point de vue à l'issue du débat, et à l'issue notamment de la réunion de ce soir. Et grâce à ce format un peu obligé, nous diffusons ensuite très largement les cahiers d'acteurs. On en a reçu une cinquantaine déjà dans le cadre du débat public au niveau national et on vous invite vraiment à le faire.

Un dernier point, si vous me permettez, de contexte, tout simplement. Pour quoi est-on là ce soir, pourquoi vous a-t-on invités à cette réunion, cette occasion d'échanger ? D'abord, une première chose. C'est que la question de l'éolien a déjà été traitée dans le débat public à différents moments, notamment dans ce que l'on a appelé « les escales du circuit de la mer ». C'est-à-dire des réunions, des blocs de réunions et de moments d'échange qu'on a eus sur les différents territoires. On en a parlé à Marseille, pendant l'escale de Marseille, notamment lors d'une visite des éoliennes de la ferme pilote Provence Grand Large. C'était tout début du mois de décembre. On en a parlé lors de l'escale à Montpellier, on en a parlé à Perpignan, et ainsi de suite, et donc sur tout le littoral occitan et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Néanmoins, il nous a semblé, dans cette fin de débat, que sur deux territoires, il était intéressant d'approfondir le sujet, puisque beaucoup d'acteurs nous l'ont demandé en fait, et ont fait émerger des sujets ou des controverses. Ces deux territoires sont les suivants : le premier est le sud de l'Hérault. La semaine dernière, nous avons tenu une première réunion avec les élus et puis une réunion publique à Agde, sur le secteur très spécifique du Sud héraultais. Et puis ce soir, une réunion sur un territoire qui est plus large, que l'on a estimé globalement entre la Camargue et l'ouest des Bouches-du-Rhône, et en prenant aussi la commune et l'extrémité orientale de l'Occitanie. Donc, tout ce bassin, autour du golfe de Fos et de la Camargue. Du Grau-du-Roi jusqu'à la Côte Bleue. Cela vous donne vraiment l'ampleur du territoire concerné. Et c'est pour cette raison, d'ailleurs, que l'on a préféré un webinaire plutôt qu'une réunion publique. Parce que ce territoire étant très vaste, il nous paraissait difficile de choisir un lieu précis pour se rencontrer. Donc, on s'excuse pour les modalités un peu différentes de d'habitude, mais elles nous semblaient les plus logiques au regard de l'ampleur du territoire concerné.

Sur ce territoire, quatre sujets liés à l'éolien puisque ce territoire pourrait être assez largement modifié, transformé par la question de l'éolien. D'abord, du fait de l'éolien en mer en tant que tel, de la production énergétique qui est proposée par le Gouvernement, et qui pourrait être en partie au large de cette partie de la côte. Ensuite, par les raccordements éventuels vers la terre de ces parcs éoliens qui seraient installés. Ensuite, évidemment, par les impacts de ces activités éoliennes sur plusieurs compartiments. On pense notamment aux oiseaux, à l'avifaune, mais on pense bien entendu aux activités économiques, notamment, que sont la pêche qui est assez développée sur ce secteur, avec un port important, le Grau-du-Roi, mais aussi d'autres ports, notamment côté Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui accueillent des bateaux qui pêchent dans cette zone. On est vraiment dans une zone de pêche importante pour les deux régions. Et enfin, un dernier point, c'est la plateforme industrialoportuaire de Fos-sur-Mer, le Grand Port de Marseille, qui développe un projet pour construire les flotteurs et assembler des éoliennes sur son site.

Voilà les quatre grands enjeux qui, finalement, sont tous autour de ce même sujet. Est-ce que ce territoire doit, veut prendre la direction du développement de l'éolien en mer ? Et c'est à cette question que l'on vous invite à répondre ce soir.

Je terminerai avec un dernier point, qui est un point vraiment en forme d'excuse. Il y a malheureusement ce soir, en même temps que notre réunion, une réunion de concertation organisée par le maître d'ouvrage du projet HyVence, sur la commune de Fos-sur-Mer, qui est d'ailleurs sous la garantie de garants qui sont nommés par la CNDP. On n'a malheureusement pas pu changer cette date, parce que l'on s'est

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

rendu compte de ce conflit d'agenda malheureusement trop tard. Les deux réunions étaient déjà trop avancées. Donc, je sais qu'un certain nombre de personnes, notamment de Fos, ne sont peut-être pas présentes, parce qu'elles ont choisi d'aller à la concertation sur HyVence. Donc, toutes nos excuses à eux, qui, j'espère, recevront ces excuses, parce qu'ils regarderont le webinaire en différé. Et donc, je m'adresse aussi d'une certaine manière à celles et ceux qui ne pouvaient pas être en ligne ce soir, mais qui ont été à HyVence, et qui pourront suivre cette réunion en différé.

La question du paysage, j'ai vu dans le *tchat* une petite remarque, bien entendu, je ne faisais que poser les raisons pour lesquelles il nous a semblé intéressant de faire cette réunion. Et il me semblait tout à fait important de le situer. Mais ce n'était absolument pas exhaustif et tous les sujets seront les bienvenus.

Je vais donner maintenant la parole brièvement à mes collègues, justement garants d'autres projets, des projets qui notamment vont être traités ce soir. Normalement, nous avons en ligne Philippe QUEVREMONT, qui est garant sur le projet d'EOS, justement, du Grand Port de Marseille, dont je venais de parler. Et je pense qu'il doit y avoir également Laura MICHEL, mais je ne la vois pas encore en ligne, pour faire un petit point d'information sur les projets qui sont en cours de concertation ou qui seront bientôt soumis à concertation. Philippe, si tu veux bien, je vois que tu as allumé ton micro, je laisse la parole.

M. Philippe QUEVREMONT, Commission particulière du débat public

Bonjour à tous. Donc, les deux garants du projet DEOS sont en ligne. Vous avez également Garance GOUJARD, et je m'exprime en nos deux noms, bien entendu. DEOS est un projet du Grand Port Maritime de Marseille – Fos. Ils vous expliqueront tout à l'heure quel est leur projet. Ce n'est pas le rôle des garants de le faire en priorité. C'est un projet qui se situe en aval de ce débat public, puisque le débat public – je parle sous le contrôle d'Étienne BALLAN, doit discuter de l'opportunité de densifier l'installation d'éoliennes sur les rivages méditerranéens, il nous l'a dit tout à l'heure, jusqu'en 2035. Et le projet du port maritime est de mettre en place un quai pour produire ces éoliennes et les assembler.

C'est un projet qui a été notifié à la Commission du débat public, qui a décidé qu'il y avait lieu d'organiser une concertation préalable. Et la concertation préalable doit débattre de l'opportunité du projet et des modalités. On est encore en amont de cette partie-là, pour deux raisons. D'abord, parce que la concertation préalable n'est pas ouverte dans les projets de calendrier, établis pour l'instant provisoirement entre le maître d'ouvrage et les garants. On est sur une concertation qui pourrait avoir lieu en automne, à partir de septembre ou d'octobre, mais en tout cas pas avant. Et d'autre part, il nous paraît important de rappeler la chronologie des décisions publiques. La Commission particulière du débat public, là aussi je parle sous le contrôle d'Étienne BALLAN, va établir son rapport fin juin, au plus tard le 26 juin, si ma mémoire est bonne. Et le président de la CNDP donnera en même temps le bilan de cette concertation.

Et c'est seulement à partir de cette date que le maître d'ouvrage pour les éoliennes, qui est l'État, pourra dire ce qu'il en fait, et pourra engager les procédures concrètes de préparation de ces nouveaux champs d'éoliennes, puisqu'il ne peut pas prendre de décision avant la remise du bilan. Et il a ensuite trois mois pour indiquer quelle est sa décision. Donc nous connaissons la décision de l'État au plus tard le 26 septembre. Nous avons une chronologie bien établie entre des décisions de principe de l'État sur faire, comment le faire, à quel niveau et de l'équipement en éolien du rivage de la Méditerranée.

Ensuite, nous pourrions débattre, après la décision de la CNDP, de comment le port s'insère dans ce dispositif, y compris sous l'angle d'opportunité.

Dernière précision, cette concertation est placée sous l'autorité de la CNDP, qui doit préalablement approuver, d'une part, le dossier par lequel le maître d'ouvrage expliquera son projet et, d'autre part, les modalités de concertation. Donc, ce sera quelque part entre juin et septembre, si les plannings sont tenus.

Je suis à votre disposition pour répondre aux questions, si vous le souhaitez.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup Philippe, merci à Garance également pour votre présence et l'importance effectivement de bien faire la connexion entre les différentes procédures qui sont en jeu.

Je crois que Laura MICHEL n'est pas connectée, elle a peut-être eu une difficulté. Laura MICHEL et Bernard LORENZI sont également garants. Mais eux sont garants de la concertation sur les deux premiers projets d'éolien commercial flottant en Méditerranée, que l'État vous présentera tout à l'heure. Ils sont aussi un recours, bien entendu. Et comme l'un de ces deux projets, celui qu'on appelle de la zone 2, est au large de Fos, vous serez sans doute amenés, j'imagine, à poser des questions, en tout

cas à avoir des discussions autour de ce sujet. Et donc, ces deux garants sont également à votre disposition pour cela.

Je vais simplement vous présenter le déroulement de notre soirée. C'est assez simple. Pour mettre un peu tout le monde en connaissance et à un niveau de connaissance un peu équivalent sur les différents projets, nous avons demandé aux services de l'État, qui portent les projets d'éolien avec RTE, qui porte le raccordement, de présenter leurs attendus du débat public sur le sujet et leurs intentions – il s'agit bien d'intention – en matière de planification de l'éolien flottant en Méditerranée, à moyen et à long terme. L'État, avec M. AUTRIC qui est présent, et RTE présenteront cela. Nous avons demandé également aux représentants du Grand Port de Marseille – et je les en remercie tout de suite – de bien vouloir également présenter l'état des réflexions sur ce projet DEOS, que Philippe vient d'évoquer à l'instant, donc de plateforme consacrée à la fabrication et à l'assemblage des flotteurs et des éoliennes qui pourraient être amenées à être construites, à la fois dans les eaux françaises, mais peut-être dans les eaux de nos pays voisins, notamment Italie et Espagne.

Une fois que nous aurons tous ces éléments d'information – j'espère qu'ils seront très clairs –, vous pourrez poser quelques questions peut-être de clarification à l'État, à RTE et au port. Ensuite, nous demanderons à plusieurs acteurs qui sont directement concernés par ces sujets de bien vouloir réagir. Il y aura les représentants des pêcheurs, les représentants du Parc marin de la Côte Bleue, la Tour du Valat et je crois que j'ai fait le tour, si je ne me trompe pas. Il n'y aura probablement pas la présentation, malheureusement, du programme Migration de façon intégrale par l'OFB, parce que l'OFB n'est pas présent ce soir. Nous essaierons néanmoins, avec la Tour du Valat, de vous donner le maximum d'informations.

Ces acteurs réagiront et, ensuite, nous pourrons avoir un débat un peu plus large, avec tout le monde. Et nous clôturerons l'ensemble de la réunion en donnant la parole aux élus qui voudront bien la prendre, qui ont été contactés en amont de la réunion, bien sûr. Les élus des différentes communes littorales que nous avons invités et qui, pour certains, sont présents et à qui nous demanderons de simplement réagir et faire entendre les questions que soulève, pour eux, l'éolien sur leur territoire et sur l'avenir de leur territoire.

La réunion, tel qu'elle devrait se dérouler, nous amènera autour de 20 h 15, si tout va bien. Je pense que nous pouvons démarrer avec la présentation de l'État. Merci, Monsieur AUTRIC.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL

Bonjour à tous. Je ferai la présentation à deux voix, avec Pascal MARTIN de RTE, qui interviendra un peu plus tard dans la présentation. Merci d'être présents ce soir, nombreux, pour ce webinaire.

Ce débat public, comme l'a rappelé M. BALLAN porte à la fois sur la révision de la stratégie maritime de façade, mais également, c'est une nouveauté, sur la cartographie de l'éolien. Puisque, dorénavant, les documents de façade intégreront une cartographie des zones prioritaires d'implantation de l'éolien en mer et de leur raccordement à l'horizon des dix prochaines années. Et une seconde cartographie qui, elle, permettra d'avoir une visibilité de moyen – long terme, à l'horizon 2050.

Pourquoi veut-on développer l'éolien en mer au niveau national ? Le constat, sur l'infographie de gauche, c'est, en gros, la consommation finale d'énergie en 2022, à l'échelle nationale. Et on peut observer qu'elle dépend, pour plus de 60 %, d'énergies fossiles, principalement le gaz, le pétrole et dans une légère mesure (1 %) pour le charbon, qui sont les principales sources d'émission de gaz à effet de serre, principale cause du changement climatique. Donc, la France a fait le choix de sortir des énergies fossiles.

Aujourd'hui, cette énergie repose à peu près au quart de sa dimension sur l'électricité et on a un mix électrique, comme vous le savez, qui est largement décarboné aujourd'hui, grâce au nucléaire d'une part, mais également aux énergies renouvelables qui interviennent à hauteur de 30 % dans les statistiques de l'année 2023.

Slide suivante. Le constat que l'on fait, c'est que si l'on veut pouvoir sortir des énergies fossiles à l'horizon 2050 afin d'atteindre la neutralité carbone, il y a deux axes principaux. Le premier est bien sûr la réduction des consommations. On voit que le camembert doit se réduire d'environ 40 à 50 % d'ici à 2050, à la fois à travers la sobriété énergétique, donc moins consommer, mais également l'efficacité énergétique, c'est-à-dire utiliser des équipements plus performants ou une énergie qui a un meilleur rendement.

Ce que l'on voit, c'est que le camembert se réduit pour que la part des énergies fossiles en rouge soit une portion congrue. Mais on voit aussi que, en même temps, il va y avoir une électrification des usages. La part de l'électricité dans le camembert change de manière importante et on estime qu'environ 30 % de production électrique supplémentaire sera nécessaire pour accompagner la décarbonation de nos

usages. Cette augmentation de la production électrique – le Président de la République l'a rappelé – se fera, toujours pareil, dans un mix, avec à la fois la relance du nucléaire, mais également l'accélération des énergies renouvelables avec, en bonne place, l'éolien en mer, puisque l'on ambitionne d'installer jusqu'à 45 gigawatts d'éolien en mer à l'horizon 2050.

Sur la *slide* suivante, c'est une petite cartographie que vous connaissez, pour ceux qui suivent le débat depuis quelque temps, qui rappelle de manière un peu synthétique les différents projets qui sont aujourd'hui dans le pipeline de l'éolien en mer, avec des appels d'offres qui ont été lancés dès le début des années 2010 et qui ont permis d'attribuer plusieurs projets, notamment en Manche et en Atlantique. Et puis, on voit notre façade Méditerranée avec, en tout petit, trois projets pilotes, que l'on vous présentera très brièvement, et deux parcs commerciaux, qui ont déjà été décidés, que l'on appelle les parcs AO6 et leurs extensions, suite au débat public de 2021.

Si l'on revient un peu sur l'histoire de la Méditerranée et de l'éolien en mer, c'est une longue démarche de concertation, puisque, dès 2015, on a planifié le développement de l'éolien pilote. Ce qui a permis à l'ADEME de lancer un appel à projets et de retenir trois lauréats de cet appel à projet éolien flottant, pour une première ferme pilote, que vous connaissez, au large du golfe de Fos, qui est portée par EDF Renouvelables, qui s'appelle PGL. On a pu visiter, dans le cadre du débat public, les éoliennes qui ont été installées en fin d'année. Et puis, deux autres projets qui sont en cours de déploiement au large de l'Occitanie et qui devraient être mis en service dans le courant de l'année 2025, avec le projet Éoliennes flottantes du golfe du Lion et le projet ÉolMed.

Chacun de ces projets pilotes, c'est trois unités, donc trois éoliennes, tantôt de 8 ou de 10 mégawatts selon les sites, et avec des technologies un peu différentes en matière de flotteurs, ce qui permettra à la fois d'avoir un retour d'expérience technique, mais également un retour d'expérience sur les effets sur l'environnement.

Ensuite, sur la *slide* suivante, on a planifié l'éolien commercial. Cette fois-ci, il s'agissait de regarder quelles étaient les zones propices au développement commercial en Méditerranée. Un gros travail a été fait avec les instances de gouvernance de la façade, qui ont permis, en 2019, d'intégrer ces quatre grandes macro zones, appelées A, B, C, D. Un peu plus de 3 000 km² dans le document de façade. Ce qui a permis, dès 2021, de lancer ce débat public sur les deux premiers parcs en Méditerranée. L'État est rentré en débat sur la base de ces zones propices. Et à l'issue de ce débat, une première décision a été prise en mars 2022, permettant d'identifier que le premier parc et son extension seraient réalisés au large des côtes de l'Aude et de l'Hérault, dans la zone 1. On avait ensuite laissé un choix ouvert entre la zone 2, au large de Fos, qui était prioritaire, et une zone 3, au large du Roussillon, en repli. Et puis une zone 4, qui apparaissait au centre du golfe du Lion, que l'on avait retenue, pour y mener, comme sur les autres espaces, des études techniques et environnementales, mais, cette fois-ci, dans une perspective de planification, la zone 4 n'ayant pas vocation à accueillir les projets envisagés.

Puis, en 2023, l'État a confirmé que le second projet et son extension seraient réalisés dans la zone 2 au large du golfe de Fos. Et là, en fin d'année, en novembre, on a affiné les contours des zones d'appel d'offres, en concertation notamment avec le monde de la pêche. Et vous voyez apparaître sur cette diapositive, en violet foncé, aux alentours de 50 km², l'espace qui serait dévolu au premier parc de 250 mégawatts, aussi bien d'un côté que de l'autre de la façade. Et puis, en couleur un peu plus clair, les extensions de 500 mégawatts qui interviendront ultérieurement, mais qui sont donc déjà décidées d'un point de vue processus amont de décision, et qui font l'objet d'une concertation, comme on l'a dit, en cours avec les garants.

L'objectif maintenant, dans le cadre de ce débat, c'est la suite. Quelle est l'intention de l'État ? Je l'ai dit, c'est 45 gigawatts, à l'échelle nationale, qui ont été progressivement annoncés. En février 2022, le Président de la République avait annoncé 50 parcs éoliens au large de nos côtes, pour 40 gigawatts. Et vous voyez qu'en juin 2023, il y a eu nécessité, dans le bouclage électrique qui a été étudié dans le cadre des travaux préparatoires à la stratégie française Énergie climat, de passer à 45 gigawatts d'éolien en mer à 2050.

Lorsque l'on regarde un peu les données d'entrée du débat, l'ambition, c'est effectivement 45 gigawatts. Aujourd'hui, on a environ 10 gigawatts dans le pipeline, avec des projets qui sont en cours de construction, en cours d'attribution ou avec des extensions qui ont été identifiées. Et pour atteindre 45 gigawatts, il en manque, en gros, 35. Et l'intention de l'État, c'est la première cartographie, qui permettrait d'identifier 15,5 gigawatts de nouveaux projets à l'échelle nationale, qui seront à attribuer avant les 10 prochaines années. Concrètement, cela veut dire que les zones qui seraient identifiées dans cette première cartographie devront être attribuées au plus tard en 2033. Si vous retenir qu'il faut environ 7 ans entre l'attribution et la mise en service d'un parc éolien, on comprend que les parcs de la première cartographie seront réalisés dans la décennie 2033 – 2040.

Et les parcs de la cartographie n° 2, où là, il faudrait trouver environ 19 gigawatts, eux, auraient vocation à être attribués après 2033 pour être mis en service avant 2050. On retiendra que, s'ils sont attribués après 2033, cela veut dire qu'au plus tôt ils seront réalisés en 2040 pour s'achever en 2050.

On retient donc que l'on a deux temporalités dans l'exercice, qui renvoient à une mise en service évidemment décalée. Et l'idée est qu'un jalon intermédiaire, qui avait été défini et qui est d'aboutir à 18 gigawatts d'éolien d'ici à 2035, nécessitera le lancement d'un ou plusieurs appels d'offres en sortie de débat, qui pourront concerner différents lots sur différentes façades.

Alors pour la Méditerranée, qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? L'État a souhaité éclairer sur chacune des façades ces objectifs aux deux horizons temporels, pour que l'on sache évidemment quelle est la contribution qui est attendue de chacune des façades maritimes. Pour la Méditerranée, les chiffres que vous voyez apparaître ici sont des chiffres qui sont cumulés et qui intègrent déjà les projets engagés. Dans ces chiffres, on a 1,6 gigawatt déjà décidé, puisque l'on a les trois fermes pilotes et les deux parcs commerciaux qui ont fait l'objet d'un débat public en 2021. Ce que l'on comprend, c'est que, dans l'objectif à 10 ans, il faudra identifier entre 3,5 et 5 gigawatts d'éolien en mer. On en a déjà 1,6, il faut trouver la différence.

Et de la même façon, si l'on va un peu plus loin dans l'horizon temporel, il faudra au total – ce n'est pas en additionnant les deux tableaux, mais bien au total – entre 4 et 7,5 gigawatts à l'horizon 2050. Donc en gros, multiplier par 3 ou 5 les projets déjà décidés. Et vous avez, sur la droite, une carte qui permet de retrouver les zones propices que l'on soumet en entrée de débat. Donc on voit que c'est à peu près les mêmes que lors du débat précédent, sauf que l'on a enlevé les eaux territoriales. L'ensemble des zones hachurées bleu et blanc se situe dans la zone économique exclusive à plus de 22 km du rivage, et on retrouve des zones que l'on a appelées A', B', C' et D', puisqu'elles ont été rognées, en quelque sorte, des eaux territoriales, et dans lesquelles on a remis les zones qui avaient déjà été préidentifiées à l'issue du débat public précédent, en rouge, donc, les zones 1, 2, 3, 4, que je vous ai présentées. Et puis, vous retrouvez en violet les zones d'appel d'offres et leur extension pour les premiers parcs.

Voilà, succinctement décrit cette première partie. Je crois que je laisse la main sur la *slide* suivante à RTE.

M. Pascal MARTIN, RTE

Bonjour à tous. Je suis connecté depuis mon téléphone pour des questions logistiques. Il m'indique que ma vidéo a démarré. Me voyez-vous ? Très bien.

Le schéma décennal de développement du réseau est un schéma établi et mis à jour tous les 5 ans. Le dernier exercice datait de 2019 pour 2024, d'où la mise à jour de cette nouvelle version du SDDR qui est basée sur les orientations fixées par l'État, à savoir une relance du nucléaire, un développement fort des énergies renouvelables avec un accent sur l'éolien en mer et le solaire, et une volonté de réindustrialiser la France avec la transition ou le développement d'industries vers le bas carbone.

Par rapport à tous ces enjeux, le réseau électrique est au cœur de la machine. Le SDDR doit en tirer les conséquences et, donc, donner des projections avec une stratégie de développement et d'adaptation du réseau, qui soient séquencées dans le temps, qui soient chiffrées et qui soient également évaluées d'un point de vue environnemental. Là, comme vous le savez peut-être, le SDDR est entré dans une phase de consultation publique depuis un peu plus de deux semaines maintenant, qui va se poursuivre jusqu'à fin avril, sur la base de documents préparatoires qui ont été rendus publics.

Quels sont les premières perspectives et les premiers bilans que l'on peut avoir, et qui existaient déjà dans le SDDR de 2019 ? Comme vous le voyez ici, sur cette carte, c'est une carte très macro, qui présente le réseau de grand transport français, qui est basé sur les lignes 400 000 volts et 225 000 volts. Et la structure de ce réseau, fondamentalement, a assez peu évolué depuis les années 90. Mais avec les nouvelles perspectives, les nouveaux objectifs affichés par l'État, que je viens d'évoquer, on a des perspectives et des besoins de renforcement structurel du réseau électrique, y compris sur le 400 000 volts, donc le réseau de grand transport, qui sont très importants.

Pour renforcer les capacités du réseau électrique, on va d'abord chercher, dans un premier temps, à optimiser les lignes existantes, donc la capacité des lignes existantes. Ensuite, on va chercher à renforcer la capacité de ces lignes en mettant par exemple plus de câbles sur les lignes existantes. Et lorsque cela ne suffit pas, on va créer de nouveaux ouvrages. Cela peut être des postes électriques et des lignes d'interconnexion entre différentes zones du réseau français.

Là, on a en particulier trois zones où l'on a des besoins électriques très élevés, qui sont les des secteurs industriels, avec cette perspective de décarbonation des process industriels. Ce sont les zones industrialoportuaires de Dunkerque, de Fos-sur-Mer et du Havre.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

Le SDDR est aujourd'hui en consultation, avec, pour chacune de ces zones prioritaires, des décisions qui seront lancées prochainement de manière à adapter le réseau électrique à ces nouveaux besoins. La carte qui figure sur la partie gauche de cette diapositive présente déjà les zones un peu de fragilités, qui avaient déjà été identifiées et qui sont confortées et complétées dans le cadre de ce nouvel exercice. On voit en particulier, ici, les zones en contrainte, qui apparaissent en mauve. On voit notamment apparaître le Sud-Ouest et le lien entre l'Aquitaine, la région Occitanie et le sud de la vallée du Rhône, du côté d'Avignon, donc ces nouvelles contraintes qui ont, d'ailleurs, déjà été exposées dans le rapport RTE sur les futures énergies en 2050. Donc, on a vraiment ici, dans le cadre des perspectives données par les lignes fixées par l'État, au-delà de 2030 – 2035, des besoins de renforcement structurel du réseau assez importants, notamment sur cette zone-là.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL

Merci Pascal. On voulait juste terminer – on sait que l'on a un temps très contraint – pour vous décrire très rapidement les caractéristiques de ces projets que l'on cherche à développer. Rappeler que, dans le cadre de ce débat public, on va changer de technologie. C'est-à-dire que, sur le débat public précédent, pour ceux qui l'ont suivi, on raccordait l'électricité produite par les éoliennes avec du courant alternatif. Là, on va passer sur une autre technologie. Et pour ce qui concerne les parcs éoliens, qui sont toujours des parcs flottants, vous observez que ce que l'on cherche cette fois-ci, c'est des parcs qui ont une puissance installée de 1,1 gigawatt ou 1 100 mégawatts, ou de 2 gigawatts. On est sur ce format, on n'est plus sur des parcs de 250 ou de 500 mégawatts, comme on l'avait fait pour l'appel d'offres précédent.

Juste pour finir, et là aussi, cela me paraît important parce que l'on parle de gigawatt, et cela ne parle pas forcément à tout le monde. Donc, retenir que pour les parcs de 1,1 gigawatt, en gros, cela correspond à la consommation résidentielle de 1 million d'habitants. Si l'on part sur des éoliennes de 20 mégawatts, c'est une cinquantaine d'éoliennes et les surfaces recherchées, vous le voyez, c'est entre 160 et 220 km². Et si l'on fait des parcs un peu plus grands, en gros, on multiplie par deux.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Je vous remercie beaucoup pour cette présentation. Bien entendu, si le public ou si les participants ont des questions de compréhension technique – et c'est bien normal, c'est vraiment un sujet fort complexe – n'hésitez pas à les mettre dès maintenant dans le *tchat*. Cela permettra de gagner du temps sur les réponses qui vous seront ensuite fournies.

On va continuer un peu le panorama de ces différentes modalités de développement de l'éolien au large de la façade. Vous avez entendu l'ensemble des parcs en mer. Vous avez vu rapidement le fait qu'il fallait, bien entendu, un raccordement à travers le schéma qui vient d'être donné, notamment le schéma de développement du réseau que RTE prévoit pour accueillir la production de ces éoliennes en mer.

Et maintenant, je vais donner la parole à M. RIEUL du Grand Port Maritime de Marseille pour nous présenter un autre projet, porté par un autre organisme public, qui n'est pas tout à fait le gouvernement. Il va nous expliquer, bien entendu, le statut du GPMM, et pour quelle raison le GPMM élabore un projet lié et accompagnant le développement potentiel de l'éolien sur la Méditerranée occidentale. Monsieur RIEUL, à vous la parole.

M. Benoit RIEUL, Grand Port Maritime de Marseille

Bonsoir et merci. Benoit RIEUL du Grand Port Maritime de Marseille. Je suis le chef du service génie civil, et je pilote également une équipe interne dédiée aux projets DEOS (Développement de l'éolien *offshore*) sur le port.

Ce projet vise effectivement à développer dans nos bassins Ouest, à Fos-sur-Mer, les infrastructures portuaires pour permettre, demain, le déploiement des futures fermes éolien *offshore*. On adresse un marché national sur la façade, un peu en réponse ou en écho aux ambitions de l'État français. Mais on vise également, comme M. BALLAN l'a mentionné, un marché international, notamment sur le segment des flotteurs nus, c'est-à-dire un flotteur sans son éolienne. Parce que l'on comprend qu'un flotteur nu se transporte plus facilement qu'une éolienne intégrée.

Sur la diapositive qui apparaît à l'écran, quels sont, finalement, les différents sites qui sont identifiés au port, pour répondre à cet objectif de mise à disposition d'infrastructures ? Il y a d'abord Eiffage Métal. Tout au fond de notre darse 2, c'est le site 1 en violet, si l'on ne voit pas bien. Eiffage Métal se positionne sur de l'assemblage de flotteurs acier, un peu à l'image de ce qui a pu être fait pour PGL ou de ce qui est en train d'être fait pour EFGL. Ensuite, on dispose de terre-plein renforcé. C'est assez minimal, mais, malgré tout, cela a permis de faire l'intégration des éoliennes. PGL. C'est le site 4 en vert.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Excusez-moi, je vous interromps. Est-ce que vous pouvez systématiquement développer les acronymes ? PGL et EFGL, c'est important de préciser ce que c'est. Merci.

M. Benoit RIEUL, Grand Port Maritime de Marseille

Oui, bien sûr. PGL, c'est Provence Grand Large, c'est la ferme pilote, les trois éoliennes qui ont été déployées par EDF et qui sont actuellement au large de Port-Saint-Louis. Je ne suis pas certain qu'elles produisent actuellement des électrons, mais si ce n'est pas le cas, elles ne sont pas loin de le faire. En tout cas, elles flottent au large de Port-Saint-Louis. Et EFGL, c'est un peu le projet pilote symétrique, mais qui est du côté de l'Occitanie. Et donc, les flotteurs sont faits à Fos, et l'intégration des turbines sera faite sur le port de Port-La-Nouvelle.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci.

M. Benoit RIEUL, Grand Port Maritime de Marseille

Donc, on a ces deux sites existants, quelque part. Et ensuite, le cœur du projet DEOS, c'est les sites rouge et orange. Rouge, c'est une parcelle terrestre qui représente environ 75 hectares de terre-plein, où tout est à construire. Aujourd'hui, ce sont les produits de dragage de la darse 2, qui ont été mis là dans les années 70. Mais tout reste à construire sur ces terrains. Et puis, il y a un site orange, le site n° 3, qui est un site à flot, *offshore*, où là on a à peu près 45 hectares qui sont identifiés et fléchés vers la filière.

Sur ces deux sites qui sont un peu le cœur du projet de DEOS, qu'est-ce que l'on veut positionner ? Différentes fonctionnalités. Les deux principales, c'est un *hub* d'intégration, qui permet l'assemblage des éoliennes, *hubs* d'intégration sur à peu près 30, 35 hectares. Là, les surfaces ne sont pas exactement les bonnes, mais on est relativement en amont pour paramétrer très correctement les choses. Mais disons 30, 35 hectares pour l'assemblage des éoliennes. Il y a une deuxième fonctionnalité pour construire, fabriquer des flotteurs sur 30, 35 hectares également. Et puis, plus à la marge, mais il ne faut pas l'oublier, il y a également un besoin pour gérer le sujet des ancres et des lignes, sur environ 5 hectares. Ça, c'est pour la partie terrestre.

Et sur la zone à flot, que je mentionnais, tout au bout du Môle Graveleau, on a quelque part un atout majeur pour le port que peu d'autres ont finalement nationalement ou internationalement. C'est une zone qui permet de stocker à flot, à la fois des flotteurs et à la fois des éoliennes intégrées ou en cours de *commissionning*. Le *commissionning*, c'est les opérations préalables à l'acheminement de l'éolienne au large, tout ce qui est test, câblage, etc.

Ici, on peut voir une vue en plan. C'est un peu plus détaillé, disons que l'on a une vision de l'utilisation qui pourrait être faite de ces espaces portuaires. Avant tout, il faut savoir que ces installations sont dimensionnées pour traiter environ 25 éoliennes par an. C'est très dépendant de la technologie du flotteur, de la puissance de l'éolienne, mais disons qu'en ordre de grandeur, c'est ce que l'on peut retenir aujourd'hui.

Si je pars de la gauche pour aller vers la droite, on retrouve d'abord le *hub* d'intégration avec un navire qui permet de faire des approvisionnements de composants, de colis lourds. Ces composants sont stockés sur le terre-plein, à différents endroits. Ensuite, il y a une grue principale essentiellement, qui vient les intégrer, les assembler sur un flotteur à flot. Je continue un peu plus à droite, en jaune, on a un espace dédié aux flotteurs, une sorte d'usine à flotteurs, qui est ici configurée en ligne. Cela ne préjuge pas du tout de ce qui sera fait demain. Ce sera peut-être des fabrications éparses. Ici, on est en ligne, plutôt dans une logique de flotteurs béton, mais là encore, le site n'est pas fermement positionné sur du béton. L'acier reste un cas de figure ouvert.

Vient ensuite de manière un peu plus réduite la petite zone de 5 hectares dédiée aux ancres et aux lignes, avec également un accès à la mer. Et enfin, tout à droite, la fameuse zone de stockage à flot. Cette zone sera organisée autour de trois jetées, *a priori*, cela reste encore à mûrir, mais trois jetées qui permettent de stationner des flotteurs nus et également, à certains emplacements définis, de réaliser les opérations de *commissionning* sur des éoliennes intégrées, qui ont été intégrées sur le quai situé dans la darse.

Voilà pour cela. J'en termine assez rapidement avec un planning de l'opération sur un *timeline* un peu général. L'objectif de tout cela, c'est de livrer des infrastructures tout au bout de l'année 2028. En fait, c'est en cohérence avec le calendrier de l'AO6, puisqu'il faut, une fois que les infrastructures portuaires sont livrées, que les futurs utilisateurs viennent en prendre possession, installent leurs équipements,

réalisent leurs travaux de superstructures pour être à même de travailler. Donc, on est à calendrier contraint. Malgré tout, c'est un objectif qui reste aujourd'hui tenable.

Alors, sur ce projet, nous avons effectivement saisi la Commission nationale du débat public en tout début d'année, début 2024. Nos garants sont identifiés. M. QUEVREMONT s'est exprimé en introduction et je l'en remercie. Et donc, maintenant, nous nous organisons avec eux pour définir les modalités d'une concertation spécifique qui aurait lieu effectivement à l'automne. Cela reste à spécifier un peu plus dans le détail. Des passerelles seront d'ailleurs probablement organisées entre la concertation continue de la Mer en débat et celle spécifique au projet DEOS, dans un souci de cohérence et d'homogénéité de l'ensemble.

Sur le planning, ce que l'on voit, c'est qu'à l'issue de cette phase de concertation, on pourra finaliser le programme de l'opération, avec tout ce qui aura été remonté dans cette séquence. Et une fois ce programme stabilisé, il viendra nourrir les études techniques qui resteront également à finaliser et également tout le volet environnemental. Tout cela nous permettra d'aller sur des séquences travaux qui devraient se tenir sur deux ans et demi avec un cœur des travaux, les travaux les plus lourds qui se dérouleraient sur les années 2027 et 2028.

Voilà de manière un peu un peu succincte ce que je peux vous dire sur ce projet. S'il y a des questions, n'hésitez pas naturellement.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Monsieur RIEUL, pour votre présentation.

Comme le reste des présentations, ce sera en ligne, bien entendu. Le projet a d'ailleurs déjà été présenté dans une réunion du Parlement de la Mer en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et vous avez également eu une présentation un peu plus longue, parce que, dans cette réunion-là, on avait un peu plus de temps à vous laisser, donc la présentation était un peu plus fournie. Mais merci d'avoir fait l'effort de synthèse pour ce soir. Pour ceux que ça intéresse, vous pouvez aller également retrouver ces éléments-là. Merci beaucoup.

On va simplement prendre les quelques questions de précisions. Il y en a déjà une, sur le *tchat*, qui est tout à fait claire et précise. Même si M. SERRES a commencé à répondre, je pense qu'il serait important de réinterroger RTE, éventuellement la DREAL, sur l'atterrage des câbles.

La question de M. François BRUNE, c'est : L'atterrage des câbles, on a parlé de plusieurs sites : plage Napoléon, plage du Verdon. Qu'en est-il actuellement ? M. MARTIN ou M. SERRES, pouvez-vous répondre précisément sur les options actuellement en discussion pour effectivement ce raccordement sur le secteur ? En gros, on parle bien du deuxième projet de l'AO6, l'appel d'offres numéro 6. Je suis désolé, malheureusement, les acronymes nous envahissent sur ce sujet, c'est comme ça. Mais donc, le projet d'éolien commercial de 250 mégawatts, qui sera suivi d'une extension, et qui a été décidé au large de Fos. On parle bien de ce projet-là précisément. Qu'en est-il de son atterrage ? M. MARTIN peut-être ? Ou M. SERRES, je ne sais pas.

M. Pascal MARTIN, RTE

Vous faites bien de repréciser les choses, puisqu'en fait le débat public intervient aussi dans une phase de concertation de ce projet commercial qui, lui, est engagé, qui est l'AO6. Et donc, ce raccordement mutualisé, avec l'extension de l'AO6 de 500 mégawatts. Donc effectivement, pour l'atterrage de ce raccordement du parc éolien AO6 et de son extension, on a bien deux grandes options qui sont à l'étude aujourd'hui. Côté gauche du golfe de Fos, au niveau de la commune de Port-Saint-Louis via la plage Napoléon, effectivement. Cela fait partie des options étudiées. Et côté est du golfe de Fos, au niveau de la commune de Martigues. Donc, on a bien ces deux options envisagées qui sont mises à la concertation. Et la concertation se poursuivra dans les mois qui viennent, en vue de proposer et de soumettre à la validation ce que l'on appelle le fuseau de moindre impact. Cela devrait intervenir au début de l'automne prochain pour l'AO6.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres questions pour le moment dans le *tchat*. Si vous souhaitez prendre la parole, vous pouvez vraiment lever la main. Vous connaissez, je pense, le système. En bas de votre interface de Zoom, vous avez une petite icône « réaction » et, quand vous cliquez dessus, vous pouvez lever la main.

On va commencer par Monsieur Thomas SERAZIN, qui a demandé la parole. Je vous en prie, Monsieur SERAZIN.

M. Thomas SERAZIN, Comité régional des pêches Occitanie

Bonjour. Thomas SERAZIN du Comité régional des pêches Occitanie, basé à Sète. J'avais une question justement pour M. MARTIN, par rapport au raccordement du projet pour la zone 2 de l'AO6. On évoquait le raccordement terrestre, on va dire. Mais qu'en est-il du raccordement maritime ? Est-ce qu'il est prévu d'ensouiller les câbles ? Et si oui, à quelle profondeur, s'il vous plaît ? Merci.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup pour cette question très précise. Je propose que Mme ROBERT prenne la parole tout de suite, comme ça, on va grouper un peu les questions. Madame Robert, si vous voulez bien ouvrir votre caméra et votre micro, s'il vous plaît.

Mme Véronique ROBERT

Ma question n'a pas du tout de rapport avec celle qui vient d'être posée. Je ne comprends pas très bien la concertation, puisqu'on me dit que le projet commercial est déjà engagé. Donc, si c'est déjà décidé, pourquoi faire une concertation ? Ou alors, sur quoi porte précisément la concertation ? Peut-être que je n'ai pas bien entendu tout à l'heure, parce que je sors déjà de deux visio, je suis sur la troisième. Et encore, j'arrive en retard, désolé à cause de cela. Donc, peut-être que cela a déjà été dit, et que je n'ai pas capté. Excusez-moi.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Votre question est parfaitement valable et légitime. Ne vous inquiétez pas. On va essayer effectivement de bien repréciser les contours de ce sur quoi portent les différentes concertations, puisque les choses sont un peu emboîtées. Effectivement, vous avez raison de le souligner. On va peut-être commencer par la réponse un peu technique RTE, à M. SERAZIN, sur la partie du raccordement en mer, à la fois les techniques et les lieux de passage que vous envisagez à ce stade. Et on parle bien toujours, Monsieur SERAZIN, du raccordement de ce premier projet commercial de l'appel d'offre n° 6, même si la question pourrait valoir aussi pour la suite. Donc, je propose que, Monsieur MARTIN, vous répondiez tout de suite sur les deux phases. Donc, le raccordement du projet AO6, et puis ce que vous envisagez en termes de technique également, puisque ce n'est pas tout à fait la même technologie que vous allez employer, et donc pas tout à fait les mêmes câbles. Qu'envisagez-vous aussi pour le raccordement dans sa partie maritime ?

M. Pascal MARTIN, RTE

Effectivement, le raccordement va partir du poste électrique en mer qui, lui, l'AO6, est située en bordure du futur parc éolien. Effectivement, depuis le poste électrique en mer jusqu'à l'atterrissage, la solution qui est très majoritairement mise en œuvre, c'est bien l'ensouillage des câbles, donc depuis le poste en mer.

Alors, les profondeurs d'ensouillage sont une question assez... En fait, c'est difficile de répondre simplement à cette question, parce que cela dépend de plusieurs facteurs, en particulier la nature du sol. Si le sol est meuble, on va pouvoir ensouiller les câbles plus profondément. Et on sent bien que si le sol est plus dur, on va pouvoir l'ensouiller moins profondément. Mais en même temps, comme le sol est plus dur, les câbles seront mieux protégés, même si la profondeur est plus faible. Donc, cela va dépendre de la nature du sol, et de la nature aussi, de la géographie, de la configuration du sol marin. Est-ce plat ? Est-ce qu'il y a un peu de relief ? Donc, il y a un certain nombre de paramètres qui entrent en compte. Cela fait l'objet vraiment d'études spécifiques. Alors, en restant un peu prudent, parce que c'est très variable par rapport à ces différents paramètres. Mais d'une manière générale, on va chercher des ensouillages qui sont situés généralement entre 50 cm et 1 m, voire un peu plus. De manière très grossière, très macro.

M. Thomas SERAZIN, Comité régional des pêches Occitanie

Merci pour votre réponse. C'est vrai que c'est important pour nous, professionnels de la pêche, de l'avoir. Déjà que l'on va perdre beaucoup de zones de pêche avec les projets de parcs qui sont planifiés. Donc, si en plus, on a les câbles de raccordement qui sont perpendiculaires à notre travail, qui sont interdits à la pêche, là il y aura vraiment de grosses contraintes et un gros mécontentement de la part des pêcheurs professionnels.

Notre volonté, c'est vraiment de pouvoir travailler au droit du câble, et il me semble que 50 cm c'est vraiment très peu. Trop peu, je pense, puisqu'il y a là des questions de risques, si jamais il y a décroche.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Monsieur MARTIN. La question subsidiaire à laquelle vous n'avez peut-être pas complètement fini de répondre : pour les projets qui vont suivre, après l'AO6, si du moins, à l'issue du

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

débat public, le décideur décide d'avoir de nouveaux projets éoliens en mer, parce que je rappelle que c'est une décision qui n'est pas prise, c'est une intention, qu'est-ce que vous envisagez en termes de technique ? Est-ce que ce sont les mêmes choses et donc les mêmes profondeurs d'ensouillage, et les mêmes technologies ?

M. Pascal MARTIN, RTE

Effectivement, il y a une précision que je n'ai pas apportée, c'est en termes de finalité. La profondeur d'ensouillage est bien étudiée de manière à ce que les activités puissent reprendre leur cours au droit du corridor de câble, les activités y compris de pêche et de chalutage. Donc, on est bien dans cette optique-là, effectivement, par rapport à ce que vient d'évoquer M. SERAZIN.

Pour les futurs projets et raccordements, donc de projets éoliens de plus forte puissance qui pourraient être décidés par l'État à l'issue du débat public en cours, on est dans la même logique, plutôt dans une logique de pose des câbles en ensouillage, y compris pour ces raccordements en courant continu. On est un peu sur la même technique de pose, effectivement.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Vous avez une autre question, avant de donner la parole aux deux personnes qui ont levé la main. Une question complémentaire sur une autre hypothèse qui aurait été évoquée sur le site de Ponteau. Alors la question, si je la retrouve... C'est Mme Mireille, je ne connais pas son nom de famille, qui habite La Couronne, qui se présente du CIQ de La Couronne Carro : « Après la plage du Verdon que le conseil municipal a refusée, il est question aussi du site de Ponteau. Est-ce à l'ordre du jour aussi ? » Alors, je ne vais pas demander à tout le monde de préciser où est Ponteau, je pense que vous savez à peu près tous. Mais Monsieur MARTIN, est-ce que vous voulez répondre à cette question ? Est-ce que le site de Ponteau est envisagé également ?

M. Pascal MARTIN, RTE

Là, c'est une question qui est assez précise, en fait, sur le projet de raccordement de l'AO6. On est bien sur ce projet-là, en cours. Donc effectivement, il y a plusieurs sites d'atterrage qui sont à l'étude, côté Martigues, dont effectivement des secteurs qui sont plus au nord de Carro, entre Carro et le secteur de Ponteau, qui sont effectivement à l'étude.

Alors, après, plus on remonte en direction de Ponteau... Ponteau, c'est en fait la centrale, notamment EDF, de Martigues Ponteau, qui est un peu au sud du site pétrochimique de Lavéra. Par contre, plus on remonte dans cette zone, sur cette côte, direction Ponteau Lavéra, plus on vient, je dirais, à l'intérieur de la zone de mouillage du Grand Port Maritime de Marseille, et donc avec des interférences sur les possibilités de mouillage, les aspects sécurité maritime, portuaire. Donc, plus on va vers le nord, plus on a des enjeux qui sont forts en termes de sécurité maritime et d'enjeu par rapport au fonctionnement, aux activités du Grand Port Maritime de Marseille. C'est des paramètres clés que l'on prend en compte pour eux pour étudier ces différentes options d'atterrage.

Et juste, par rapport à la remarque de Madame, tout à l'heure, sur ce que l'on concerta si le projet est en cours. La concertation porte notamment sur le cheminement, quelles sont les grandes options de cheminement, que l'on appelle le fuseau de moindre impact, que j'évoquais tout à l'heure. Et quelle est la grande option de cheminement qui nous paraît la plus favorable et que l'on va soumettre à la concertation dans les mois qui viennent ?

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Je préciserais tout à l'heure, en clôture de ce petit moment-là, pour être bien clair sur quoi portent le débat public et les différentes choses, et comment les choses sont évidemment un peu emmêlées, mais c'est normal. M. MOREIRA, d'abord. Je vais vous demander de faire des interventions les plus courtes possible, pour que l'on puisse ensuite entendre les représentants des différentes activités, ou acteurs et parties prenantes qui ont des choses à dire. On va faire le plus bref possible. Monsieur MOREIRA, on vous écoute.

M. Pierre MOREIRA, pêcheur professionnel, vice-président du Comité départemental des pêches du Var et membre du Comité régional

Bonjour à tous. Je suis pêcheur professionnel, vice-président du Comité départemental des pêches du Var et membre du Comité régional. Je tenais à souligner que tous les pêcheurs professionnels qui travaillent en mer, qui gagnent leur vie de cette manière-là, sont fermement opposés à tous les projets éoliens pour différentes raisons. Comme nous vivons en pleine nature et dépendons de la nature, nous sommes très inquiets en ce qui concerne les différents impacts de l'industrie éolienne.

Je pense que vous avez tous oublié que la mer n'est pas une friche industrielle. C'est-à-dire qu'aujourd'hui tout le monde se régale à mettre des centaines de kilomètres carrés de béton ou de ferrailles en mer. Les décisions ont été prises. J'ai assisté à plusieurs consultations, on n'a jamais été pris en compte. Je tenais aussi à souligner ce que vous avez tous pu remarquer, à savoir que l'éolien génère énormément d'argent, c'est-à-dire qu'il y a énormément d'argent qui est agité, qui est brandi et qui va rendre conciliants beaucoup d'élus, beaucoup de représentants de la pêche aussi. Certains comités régionaux vont toucher beaucoup d'argent, le Comité national va toucher aussi beaucoup d'argent. Donc, la défense de notre profession n'est pas très bien menée malheureusement, et la défense de l'écologie, je pense, est largement occultée.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci Monsieur MOREIRA. Les représentants de la pêche, justement, vont pouvoir s'exprimer tout à l'heure. M. PEREZ, est-ce que je peux vous donner la parole tout à l'heure plutôt que maintenant ? Ou est-ce que votre question portait sur un élément plus précis des présentations de l'État et du port ? M. PEREZ, vous avez demandé la parole. Alors, vous ne réagissez pas. Je vais donner la parole à Philippe QUEVREMONT. Et puis, Monsieur PEREZ, vous interviendrez juste après.

M. Bernard PEREZ, CRPM Occitanie

Je m'excuse, je n'avais pas branché le micro.

Je voulais revenir par rapport à l'intervention de RTE, et pour le rappeler, puisqu'on le rappelle, et chaque fois ils nous font la même réponse, et franchement... rappeler que nous émettons des réserves sur les 50 cm de profondeur du câble. Déjà, je tenais à le signaler avec PGL, nous avons eu un problème justement avec le câble. Nous sommes en train de voir les causes. On ne les connaît pas exactement encore, mais on a déjà eu un problème. Et *a priori*, d'après les informations que nous avons, le câble était à 1,90 m. Et là, RTE nous parle de 50 cm. Je trouve que cela fait très peu et qu'il va vraiment falloir revoir la copie par rapport à cela. C'était aussi pour ne pas l'oublier et je voudrais.

Et je ne veux pas faire un débat, mais...

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Vous aurez la parole juste après. Donc, je me permettais de vous proposer plutôt de revenir tout à l'heure, puisque vous prendrez la parole juste après. Merci Monsieur PEREZ. Monsieur QUEVREMONT ?

M. Philippe QUEVREMONT, Commission particulière du débat public

C'est une question technique d'éclaircissement, avec une réponse souhaitée relativement rapide pour ne pas lasser tout le monde. Et pour quelle raison envisagez-vous de basculer dans des câbles alimentés en électricité, en courant continu, en abandonnant l'alternatif ? Alors que l'on sait qu'en partie terrestre, RTE est plutôt réticent à faire du courant continu.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci Philippe. Réponse brève aussi, s'il vous plaît, Monsieur MARTIN ou Monsieur SERRES.

M. Pascal MARTIN, RTE

Je te laisse répondre sur l'aspect courant continu.

M. Étienne SERRES, RTE

Oui. Le courant continu nous permet de raccorder de très fortes puissances plus éloignées des côtes pour des raisons électrotechniques. On n'a pas à gérer de réactifs et on arrive à sortir plus de puissance avec moins de câbles. Donc, on a besoin de moins d'atterrage. Et c'est pourquoi dans les futurs projets, qui seront lancés à l'issue des débats publics, on passe, comme tous nos collègues européens à un raccordement à courant continu. Avec deux standards techniques. Un pour 1 gigawatt, pour 1 000 mégawatts, et un pour 2 gigawatts, 2 000 mégawatts.

Si on veut comparer, là aussi, pour ces extensions, il faudra trois câbles triphasés. Cela revient à avoir neuf câbles, avec du courant continu. Pour 2 gigawatts, on a besoin de trois câbles.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup pour cette réponse. Oui, pardon, la distance ?

M. Étienne SERRES, RTE

C'est un couple distance puissance. Mais on dit qu'en général, à partir de 80 km entre le poste en mer et le poste de raccordement terrestre, quand la puissance est importante, on a intérêt à passer en courant

continu. Mais si, par exemple, vous voulez faire 2 000 mégawatts à moins de 80 kilomètres, vous comptez avec 250 mégawatts à peu près par câble en alternatif, cela vous fait huit fois 3 câbles, 24 câbles à passer au lieu de 3.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup pour ces éléments. Il y a simplement peut-être deux ou trois questions tout à fait précises. Vous avez répondu à l'essentiel. Peut-être, je termine simplement par citer deux questions : est-ce que vous envisagez de faire des fouilles archéologiques dans le golfe de Fos ? Parce que l'on a parlé d'ensouillage de câbles. Cela me semble être une question à la fois simple et en même temps... Est-ce que RTE veut répondre à cette question ?

M. Pascal MARTIN, RTE

Oui, effectivement. Donc, il y a des fouilles, une campagne, en fait, à nos de recherche de vestiges archéologiques, qui est prévue sur le corridor d'études en mer, qui est prévue à partir de juin prochain. Cela va venir assez vite. Et cette campagne portera aussi sur la recherche d'engins explosifs de la Deuxième Guerre mondiale notamment, qui seraient toujours présents et qui pourraient représenter un risque potentiel. Donc, il y a bien cette recherche archéologique faite en mer, et potentiellement à terre aussi. On est en lien avec la Direction régionale de l'archéologie, pour voir en fonction des zones éventuellement sensibles, s'il y a notamment des diagnostics préventifs à faire au niveau terrestre également. Donc, c'est bien prévu dans les prochains mois.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Alors, deux petites questions complémentaires, cette fois-ci, plutôt à M. AUTRIC ou bien à la DGEC, en fonction. Deux questions qui portent vraiment sur l'éolien en tant que tel. La technologie, d'une part. Vous avez une question de M. LESCURE sur les choix techniques, sur la technologie mise en œuvre, qui ont différentes conséquences et donc le rôle de l'État se limiterait-il à choisir des zones et des partenaires industriels, ou à être prescripteur des technologies préférées par des citoyens informés ? Et M. LESCURE pensait notamment aux éoliennes géantes tripales flottantes ou au contraire des essais d'éoliennes plus petites, à axe vertical livrant de l'hydrogène sous forme d'hydrure solide. Je ne rentre pas dans le détail. Mais est-ce qu'il y a effectivement une seule et unique technologie envisagée par l'État ?

Et enfin, la deuxième question qui vous est posée, je vous demanderai des réponses très courtes : est-ce qu'il est envisagé que le financement ou la question d'argent qui a été évoquée tout à l'heure, directement déjà par M. MOREIRA, je crois, est-ce que ces bénéfices financiers générés par la production d'énergie à partir d'éoliennes viendront financer des projets de rénovation énergétique, des bâtiments tertiaires ou des projets d'efficacité et de sobriété ?

Deux réponses très brèves, s'il vous plaît, Monsieur AUTRIC, sur ces deux points, techniques et financement de sobriété efficacité.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL

Très bien. Sur la première question, effectivement, comme vous l'avez bien compris, l'idée est de développer l'éolien en mer à l'échelle nationale et en l'occurrence l'éolien flottant en Méditerranée. Donc la technologie sera prescrite, si l'État décide de poursuivre sur de nouveaux projets dans le cadre des appels d'offres, puisque je rappelle que l'État est un prescripteur. Il est planificateur, mais il est aussi prescripteur d'un cahier des charges, qu'il notifiera aux candidats qui auront été présélectionnés et qui seront, j'allais dire, concurrents. Et le gagnant de l'appel d'offres sera celui qui réalisera le projet, c'est-à-dire qui le financera, le concevra, obtiendra les autorisations, le construira et exploitera pendant 20 ou 30 ans et le démantèlera à la fin.

Aujourd'hui, on est bien sur une logique d'éoliennes flottantes. Ensuite, c'est au développeur de nous faire une proposition. C'est vrai qu'aujourd'hui, sur le marché de l'éolien, les turbines sont des turbines tripales. M. LESCURE avait déjà évoqué cette question des axes verticaux lors du débat de 2021. Mais à date, sur le marché des turbines, cette solution-là n'est pas proposée. Donc, effectivement, c'est les développeurs qui choisiront la solution qui leur paraît la plus pertinente pour produire l'électricité.

Et pour ce qui concerne la proposition qui est faite, ce que l'on peut dire, c'est que nous sommes vraiment à l'écoute des propositions qui peuvent être faites par le public, qui pourront, le cas échéant, si elles sont retenues par l'État, être indiquées dans les cahiers des charges. Aujourd'hui, ce que l'on sait, c'est que nos cahiers des charges prévoient, à la charge du développeur qui est retenu, un fonds d'actions territoriales. Par exemple, pour l'AO6, pour un projet de 250 mégawatts, le fonds est de 5 millions d'euros et permet de financer des actions sur différents domaines et, pourquoi pas, sur les domaines qui viennent

d'être évoqués. Donc, c'est à creuser pour la suite, dans la perspective des nouveaux projets de moyen et long terme.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup pour votre réponse. On va donc conclure ici cette première session, en précisant, notamment pour Mme ROBERT et pour tous ceux pour qui, effectivement, ce n'est pas forcément très clair, une chose que je vais essayer de rendre la plus simple possible, mais je vous demande beaucoup d'indulgence par avance. Donc, effectivement, le thème de notre séminaire de ce soir est bien sur le développement de l'éolien sur ce territoire, de façon globale. Et on a vraiment voulu traiter de tous les sujets, à la fois en partant de l'éolien qui est déjà là. On pense à la ferme pilote Provence Grand Large, dont on a déjà parlé plusieurs fois, aux projets éoliens qui ne sont pas là, mais qui ont été décidés par l'État, qui ne sont pas encore là et qui ne sont pas encore autorisés, notamment du point de vue de l'environnement. C'est très important. Ils sont décidés, dans le sens où ils ont déjà un certain nombre de caractéristiques décidées par le gouvernement, mais ils ne sont pas encore au bout de leur procédure d'autorisation. Et dans ces procédures d'autorisation, il y a bien une concertation qui accompagne la définition plus précise de ces premiers parcs commerciaux que l'on a appelé depuis le début de la réunion, l'appel d'offres n° 6, l'AO6, dont un des projets se situe au large de Fos.

Et puis enfin, comme on vous l'a déjà dit, la phase d'après envisagée par l'État, au-delà de ces deux premiers projets de l'appel d'offres 6, c'est-à-dire la phase de développement et d'expansion encore plus importante de l'éolien. Je rappelle le chiffre qu'a donné tout à l'heure M. AUTRIC, c'est-à-dire, par rapport à ce qui est déjà décidé, 1,6 gigawatt déjà décidé, à peu près x3 à x5, sur l'ensemble du golfe du Lion. Donc, pas seulement sur le territoire dont on parle aujourd'hui, mais sur l'ensemble de l'Occitanie et les Bouches-du-Rhône.

Donc, vous aurez compris que le raccordement se pose, bien entendu, comme un sujet d'ores et déjà. À chacun de ces projets, il y a bien eu un raccordement, pour le projet de la ferme pilote Provence Grand Large. Il y a en ce moment le démarrage d'une concertation sur le raccordement du premier projet commercial au large de Fos, donc dans le cadre de l'appel d'offres 6. Et nous parlons aussi du raccordement à plus long terme, qui devrait accompagner, si elles sont décidées, le développement des éoliennes qui suivraient ensuite. Voilà, j'espère avoir été le plus rigoureux et synthétique possible.

Mais effectivement, nous sommes à un moment de débat public et de concertation qui intervient lorsque certaines choses sont déjà décidées. D'autres ne le sont pas du tout encore. Et enfin, d'autres sont en cours de discussion. C'est vrai que c'est un peu complexe, mais c'est, d'une certaine manière, le souhait du décideur qui a été de séquencer, c'est-à-dire d'y aller par phases, et donc de séquencer le développement des projets. Ce qui fait que la concertation, le débat sont, de la même manière, un peu séquencés, un peu saucissonnés comme cela dans le temps. Ce n'est pas très simple. J'espère avoir été plus clair.

Je vais demander maintenant aux intervenants que l'on avait prévu pour une deuxième série d'interventions. On va commencer par les comités régionaux des pêches. Donc d'abord, Mme MONDAIN, je crois, pour le Comité PACA, puis M. PEREZ, pour le Comité Occitanie. La parole est à vous, Madame Mondain, si vous êtes là, on vous écoute.

Pour préciser, on a demandé à chacun de ces acteurs d'être très synthétiques, en quatre minutes, de nous faire le tour des enjeux liés à l'éolien pour eux, dans ce territoire. Merci Madame MONDAIN, c'est à vous.

Mme Déborah MONDAIN, Directrice du Comité régional des pêches et des élevages marins de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Je vous en prie. Donc, Déborah MONDAIN, Directrice du Comité régional des pêches et des élevages marins de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Je vais essayer d'être rapide et concise pour vous présenter les enjeux de notre filière, concernant le développement de l'éolien en mer, en région sud.

La pêche maritime professionnelle dans notre région est une pêche artisanale, le plus souvent côtière et à dimension humaine, dont l'ancrage territorial est fort. La polyvalence des métiers est une caractéristique de notre région, puisqu'un même pêcheur est amené à pratiquer différents engins de pêche selon la saison, la météo et l'espèce ciblée. Néanmoins, c'est un secteur qui est en mutation et qui doit s'adapter à l'évolution de son environnement, notamment d'un point de vue réglementaire, économique et environnemental.

La région regroupe 643 marins-pêcheurs, ce qui génère en moyenne 3 à 4 emplois à terre. Donc, on peut estimer que ce secteur est la source de plus de 2 000 emplois dans notre région. Plus précisément, le

département des Bouches-du-Rhône regroupe plus de 56 % des professionnels de la pêche, suivis par le Var et les Alpes-Maritimes.

En ce qui concerne les navires de la région, ils sont au nombre de 497, et 87 % d'entre eux font moins de 10 mètres. 60 % des navires de la région ont plus de 35 ans et seuls 15 des navires de pêche sur les 497 sont équipés d'une VMS, soit moins de 3 % de la flottille.

Contrairement aux autres régions, notre filière n'est pas structurée autour de « criée » ou de « à la marée ». 43 % des pêcheurs professionnels pratiquent la vente directe à quai. Et la région sud regroupe 88 sites de débarquement, répartis uniformément sur l'ensemble du territoire.

Plusieurs éléments influencent l'activité de pêche sur le plan d'eau et, dans la diapositive suivante, je vous ai fait un zoom sur le département des Bouches-du-Rhône. Les principaux éléments qui influencent l'activité de la pêche, c'est premièrement le fait que le territoire de notre région fait l'objet d'un maillage dense de différentes zones de protection et d'espaces réglementés, visant la préservation du milieu marin. On retrouve les zones de cantonnement de pêche sur cette carte, les réserves naturelles, les zones de non-prélèvement, les zones maritimes protégées, les sites Natura 2000, deux parcs nationaux ou encore la Box CGPM. On vous a également représenté le site PGL, le Provence Grand Large, l'AO6, ainsi que le site d'essais Mistral.

L'emprise spatiale de ces zones est non négligeable et la mise en place de parcs éoliens ne ferait qu'accroître la superficie totale des espaces maritimes non exploitables ou à exploitation réglementée. Deuxièmement, ce plan d'eau est d'ores et déjà occupé par différentes activités économiques impliquant des interactions avec l'activité de pêche maritime. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une région hautement touristique. Aussi, en accueillant le deuxième port commercial de France et le premier port militaire de France et d'Europe, le trafic maritime sur les eaux de la région est très dense. Il est indéniable que ces activités engendrent des interactions avec la pêche professionnelle. Les pêcheurs doivent moduler leurs pratiques en fonction de l'occupation du plan d'eau, afin de limiter les conflits d'usage. Or, certaines zones étant plus touristiques que d'autres, et certaines zones impliquant des routes maritimes très fréquentées, les pêcheurs se voient réduire la superficie des espaces maritimes exploitables.

Je vous présente un travail qui a été mené par l'Université de Nantes et le RICEP (Réseau d'informations et de conseil en économie des pêches) en étroite collaboration avec l'ensemble de la filière et coordonné par le Comité national des pêches. C'est le projet ZIP pour Zones d'importance pour la pêche. L'objectif de ce projet est de proposer un indice global combinant plusieurs approches de l'importance pour la pêche. Cet indice combine trois types de données : des données spatiales qui permettent de décrire les activités de pêche des navires, des données techniques et des données socioéconomiques telles que la production, la vente, l'emploi et des modèles économiques.

Les résultats de cet indice sont présentés sur cette carte, où il est représenté, en rouge, les zones d'importance stratégique et, en jaune pâle, la zone d'importance modérée. Les données ont été traitées via un maillage de 3 000 par 3 000, et au total, 75 % de la flottille de Méditerranée continentale est représentée. Cette carte permet de montrer que, malgré l'absence de données VMS, et de criées sur notre territoire, il y a une activité de pêche importante dans notre région. Et il reste essentiel que la filière pêche professionnelle soit prise en compte dans le cadre des enjeux de planification maritime sur le territoire.

Les pêcheurs professionnels sont des chefs d'entreprises qui ont opéré des choix stratégiques concernant leur mode de gestion, lors de leur implantation sur le territoire. Et ces choix se portent entre autres sur les espèces ciblées, les zones de pêche ou encore l'amortissement de leurs investissements, comme le navire ou les engins de pêche. Afin de réaliser ces choix, ils se basent sur des pratiques existantes. Or, comme en témoigne cette carte, les pêcheurs ont pour habitude de travailler sur les zones soumises à ces projets éoliens. En ce sens, impacter leur droit de cueillette par la sanctuarisation de l'espace maritime est un impact qui ne peut pas être négligé. Il nous semble évident que les pêcheurs professionnels, en devant aller travailler plus loin, devront faire face à plusieurs problématiques.

Nous sommes totalement conscients que la mer n'est pas la seule propriété des pêcheurs professionnels. Mais ces projets d'éoliennes en mer sont marqués par de nombreuses incertitudes. Pour nous, il est important de tenir compte des activités de pêche professionnelle lors de la réflexion de ces projets et leur mise en place, il nous semble essentiel d'anticiper l'évolution de l'activité de pêche, mais également de l'environnement.

C'est pourquoi prendre en compte le court terme est une condition nécessaire, mais non suffisante. Il est plus pertinent de se baser sur une image figée de la pêche professionnelle d'aujourd'hui pour parler d'avenir, puisque, là, on est sur des projets à l'horizon 2030 – 2050. Et nous tenons à ce que les études soient les plus complètes possible dans l'éventualité d'une démarche ERC (éviter, réduire, compenser),

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22
Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

qui serait probablement mise en œuvre. Le projet ne peut pas être envisagé sans étude préalable de l'impact économique sur les entreprises.

Pour terminer, le CRPM PACA s'inscrit dans une démarche globale de conservation de l'activité de pêche. Nous sommes donc particulièrement attentifs aux mécanismes qui pourront être développés pour accompagner les évolutions auxquelles une partie de la filière devra faire face, lors de l'implantation de ces fermes éoliennes. Le développement de l'éolien constitue un frein au développement de l'activité de pêche, de par leur caractère privatif de tout ou partie de l'espace maritime.

En conséquence, les activités de pêche futures vont se retrouver modifiées. Une condition de réussite pour la pêche professionnelle régionale sera d'obtenir une véritable planification maritime globale intégrée, tenant compte des différentes pratiques de pêche qui participent au tissu patrimonial des territoires et également à la souveraineté alimentaire de notre région.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup Madame MONDAIN. Même exercice pour Monsieur PEREZ ou Monsieur SERAZIN. Je ne sais pas lequel des deux va intervenir. Cette fois-ci, le regard, toujours sur la pêche, mais du côté du CRPM Occitanie.

M. Bernard PEREZ, CRPM Occitanie

Excusez-moi, je ne l'ai pas du tout entendu, parce que j'ai eu une mauvaise connexion, et je n'ai pas entendu la présentation de Déborah. Je m'en excuse.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Ce n'est pas grave. Allez-y, c'est à vous maintenant. Et de toute façon, vos présentations seront complémentaires. On vous écoute, Monsieur PEREZ.

M. Bernard PEREZ, CRPM Occitanie

C'était justement pour présenter la pêche en Occitanie. Comme cela a été dit au début par Déborah, nous aussi, nous sommes une pêche uniquement artisanale. Sur toute la Méditerranée, c'est une pêche artisanale, comme le dit si bien la définition : un patron, un pêcheur qui embarque sur son bateau. En Occitanie, en PACA et en Corse, il n'y a que de la pêche artisanale. C'est important de le signaler.

En Occitanie, nous sommes 605 bateaux, 1 262 marins-pêcheurs. Notre tonnage est de 8 700 tonnes pour une valeur estimée à plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires. Le Grau-du-Roi est la première halle à marée de Méditerranée. Pourquoi le Grau-du-Roi ? Puisque par Provence Grand Large, elle est principalement impactée. C'est important de montrer ce que représente l'armement et les pêcheurs d'Occitanie qui sont le plus impactés par Provence Grand Large. Alors, c'est 2 365 tonnes vendues, pour une valeur de 14 millions d'euros, sur la criée uniquement du Grau-du-Roi.

Ça, c'est la planification. Cela a été dit, je l'ai entendu, par Déborah, la programmation du projet ZIP. Nous aussi, vous voyez, nous travaillons de partout. Ça, c'est des données Valpena, où nous avons identifié et enquêté 94 % de notre flotte, ce qui représente, sur les 605 navires, 492 navires enquêtés. Et ils sont définis en vert, sur la carte ici présente.

Là aussi, ce sont les métiers qui sont le plus impactés : chalutiers, fileyeurs et palangriers. Ne pas oublier surtout les palangres à la dérive, que ce soit pris en compte, et l'effet de report de l'impact direct sur d'autres navires, puisque les pêcheurs qui travaillaient dans ces zones vont aller travailler ailleurs. Et il va y avoir des reports sur toutes les zones et sur toute la façade méditerranéenne, ce qui va représenter un effort considérable.

Le projet Provence Grand Large est un projet de plus de 10 ans où, justement, l'Occitanie, je vais le dire, a été un peu les parents pauvres et les oubliés de ce projet, puisque nous n'avons eu pratiquement aucune information. Et c'est devenu compliqué. Je tiens à signaler que tout de même, depuis un certain temps, nous avons beaucoup d'information, puisque maintenant tout nous est donné en temps voulu et en heure. Et justement, on va pouvoir avancer de la meilleure des façons. Alors, j'ai mis l'accent sur le Grau-du-Roi, mais il n'y a pas que le Grau-du-Roi, il y a des pêcheurs sétois qui sont également impactés par ce projet.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Monsieur PEREZ, est-ce que vous pouvez préciser ce que veut dire l'activité ST ?

M. Bernard PEREZ, CRPM Occitanie

Sète. C'était le quartier de Sète.

On vous a fait l'activité où les bateaux sont principalement impactés, jusqu'à 49 navires impactés directement, et la modification justement des zones de travail où il va falloir s'adapter, et l'effort sera reporté ailleurs.

Je voulais profiter, parce que cela a été dit tout à l'heure par Monsieur Moreira et je tenais à lui répondre. Mais comme il l'a dit, lui, on a voulu le marquer en rouge, pour que ce soit bien compris. La pêche professionnelle est opposée au développement commercial. Comme l'a très bien dit M. MOREIRA, 100 % des pêcheurs sont contre les projets éoliens et il faut que ce soit très bien entendu par tout le monde. Depuis des décennies nous travaillons là, et la souveraineté alimentaire est primordiale actuellement, et surtout de nos jours. C'est important de le souligner.

Je voulais souligner aussi, et ce n'est pas la première fois, et je suis un peu désolé par rapport à cela, mais Monsieur AUTRIC, chaque fois qu'il fait les présentations, dit qu'il a discuté avec la pêche, justement par rapport aux zones. Il faut savoir que, depuis 2015, comme il a dit, les projets sont en discussion. Je vais le dire comme ça, mais les zones ont été acceptées par les professionnels de la pêche, contraints et forcés, puisqu'il ne faut pas oublier que, oui, nous avons fait des propositions de zones qui étaient des enjeux, enjeux majeurs, enjeux forts et enjeux modérés. Et les zones que l'on avait demandées, elles ont été choisies dans les zones à enjeux forts, alors que l'on avait proposé du modéré. Même cela n'a pas été accepté. Et il faut savoir que nous n'étions pas pour ces zones. Nous voulions que les éoliennes aillent le plus loin possible. Je tiens à le rappeler. Parce que oui, il y a eu des discussions avec les pêcheurs, mais des discussions contraintes et forcées. Voilà. Merci.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Monsieur PEREZ. On va continuer ce tour d'horizon des activités des acteurs concernés directement en écoutant la Tour du Valat. Une petite précision, avant que la Tour du Valat s'exprime. Monsieur MOREIRA, vous aurez la parole après l'ensemble des interventions, je vous invite à baisser votre main pour le moment. Une petite précision, nous avons demandé à l'Office français de la biodiversité de bien vouloir venir présenter ce soir le programme Migralion, qui est un programme d'étude sur l'avifaune migratrice qui traverse le golfe du Lion. Pour des raisons qui sont assez peu explicites, l'OFB n'a pas pu ou voulu être présent ce soir et surtout n'a pas pu demander, ou en tout cas, obtenir d'un autre intervenant public qu'il présente le projet Migralion. Nous le regrettons très fortement. Néanmoins, l'intervenant de la Tour du Valat va permettre d'évoquer ce projet de Migralion et les services de l'État seront présents éventuellement pour répondre à des questions complémentaires sur la nature et l'état d'avancement de ce projet.

Je voulais simplement faire ce petit point préalable et je vous donne la parole. Je ne sais plus qui doit intervenir. Arnaud BÉCHET, c'est bien vous. Excusez-moi, je vous avais vu ouvrir votre micro. Je vous en prie, c'est à vous. Et merci beaucoup d'avoir prévu de traiter de ce sujet dans votre intervention.

M. Arnaud BÉCHET, la Tour du Valat

Bonjour à toutes et à tous. Je suis Arnaud BÉCHET, je suis chercheur à la Tour du Valat. Pour celles et ceux qui ne connaissent pas, la Tour du Valat est un institut de recherche dédié à la conservation des zones humides en Méditerranée. C'est une station de recherche qui est née dans les années 50, comme une station de bagages des oiseaux en Camargue. Et puis qui, aujourd'hui, après un long parcours de développement scientifique, est reconnue internationalement pour ses études, notamment à long terme sur les oiseaux d'eau.

Et c'est tout naturellement que la Tour du Valat a rejoint un consortium de chercheurs, de chercheurs du CNRS, du Muséum d'histoires naturelles et d'ONG, qui se sont lancés dans un programme, que l'on appelle le programme de recherche Migralion. C'est un programme de recherche qui vise à mieux comprendre le déplacement, les trajets des oiseaux migrateurs au-dessus du golfe du Lion. C'est un projet qui est financé par l'État et qui vise, en s'appuyant notamment sur des suivis télémétriques, c'est-à-dire des suivis d'oiseaux équipés de GPS et d'autres systèmes de traçage, de décrire les trajets, mais aussi les hauteurs de vol des oiseaux au-dessus du golfe du Lion, et de pouvoir ainsi mieux étudier et évaluer quel pourrait être l'impact de ces champs d'éoliennes sur les oiseaux.

Parmi ces oiseaux migrateurs, on a un groupe d'espèces particulièrement sensibles. Ce sont les oiseaux marins. Les oiseaux marins sont des oiseaux qui passent la majorité de leur temps de vie en mer, qui fréquentent le golfe du Lion. Et parmi ces espèces, il y a des espèces dont le statut de conservation est particulièrement critique, notamment la majorité de la population mondiale du Puffin yelkouan, qui est considéré en danger en France et vulnérable à l'échelle mondiale, que l'on voit évoluer là, sur la carte en haut à droite, dans le golfe du Lion, les zones en rouge étant les zones de plus forte fréquentation par l'espèce. Zone qui se superpose avec les macro zones qui ont été définies récemment par l'État.

C'est aussi un secteur de fréquentation du Puffin de scopoli ou du Puffin des Baléares, qui est une espèce en danger critique. Ou enfin la Sternes caugeks, dont on voit aussi... pour le Puffin de scopoli, c'est la carte à droite au milieu, et pour la Sternes caugeks, c'est une espèce qui est un peu plus côtière, mais qui va fréquenter aussi potentiellement des zones où pourraient être implantés des parcs éoliens.

Par ailleurs, le golfe du Lion est traversé par des millions d'oiseaux. Que ce soit à l'automne ou au printemps, lors de leur migration entre l'Europe et l'Afrique du Nord, ou l'Afrique subsaharienne. Ces oiseaux migrateurs sont les oiseaux qui présentent les plus forts taux de déclin actuellement, du fait de multiples menaces qui pèsent sur leur cycle de vie, que ce soit sur leur trajet migratoire ou dans les zones d'hivernage.

Avec le projet Migralion, il est prévu d'équiper 40 espèces de ces oiseaux, du passereau jusqu'à des espèces plus importantes, avec des GPS sur 21 espèces ou des GLS – ce sont des outils encore plus miniatures qui permettent de mesurer juste la durée du jour et de la nuit, et de repositionner les oiseaux grâce à cela – sur 19 espèces. Les résultats de ce programme ne seront connus qu'en 2025, puisque la pose et la récupération de ces balises vont encore avoir lieu ce printemps sur un grand nombre d'espèces. Mais je peux vous livrer déjà quelques résultats intéressants qu'on a obtenus.

Vous le voyez pour une espèce bien connue de vous tous, le flamant rose, une espèce emblématique des zones humides de Méditerranée, dont on a pu suivre le trajet de 38 individus, à partir de la Camargue. Et pour la grande majorité de ces individus, les hauteurs de vol au-dessus du golfe du Lion étaient situées entre 0 et 200 mètres. Donc vraiment dans la fourchette d'altitude, pour laquelle l'impact et les collisions avec les éoliennes seraient possibles.

Là, c'est un exemple, mais on a d'autres résultats préliminaires qui nous laissent entendre qu'il y a beaucoup d'autres espèces qui pourraient être vraiment dans le rayon, en termes de trajets, mais aussi en termes de hauteur de vol de ces éoliennes. Si l'on se fait le porte-parole des oiseaux, on comprend qu'ils ne vont pas se réjouir de ces installations qui viennent s'ajouter aux pressions multiples qui se sont intensifiées ces dernières années sur eux.

Et à la Tour du Valat, on déplore aussi que les macro zones aient déjà été décidées avant même le résultat de ce projet de recherche, qui a été pourtant financé et mis en place par l'État, et également avant que ne soient connus les résultats des impacts que pourraient avoir les parcs éoliens expérimentaux qui viennent tout juste d'être mis en place.

Une dernière diapositive, pour vous montrer que le développement de l'éolien est effectivement prévu dans le golfe du Lion, mais pour les oiseaux, c'est de multiples projets, qui se multiplient à travers la Méditerranée, que ce soit sur le long des côtes d'Italie, de Grèce. Et il faudrait pouvoir tenir compte des effets cumulés, en fait, de ces multiples projets sur les oiseaux pour quantifier sérieusement les impacts qu'ils pourront avoir.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Monsieur BÉCHET, pour ce point et vraiment vous remercier à nouveau d'avoir bien voulu présenter effectivement les premiers résultats. Un petit complément sur le fait qu'un certain nombre de résultats sont en cours de consolidation et une partie d'entre eux, les résultats intermédiaires, sont déjà en ligne sur le site du débat, pour ceux que cela intéresse de fouiller un peu plus loin. Et une autre partie devrait être livrée dans les semaines qui viennent. En tout cas, ils sont à la relecture, m'a-t-on dit, pour être livrés également, si possible avant le 26 avril, fin du débat public. Je vous remercie beaucoup, parce que c'est très précieux d'avoir déjà ces éléments que vous avez montrés.

Je continue et je donne la parole à une dernière intervenante. Mme BRAVO-MONIN, pour le Parc marin de la Côte bleue. Et on va finir sur les enjeux biodiversité d'une aire marine protégée. J'ai vu que dans le *tchat*, on se demandait ce qu'était AMP. Donc, AMP, c'est aire marine protégée. Madame BRAVO-MONIN, vous avez la parole pour le même exercice. Merci.

Mme Marie BRAVO-MONIN, Directrice du Parc marin de la Côte bleue

Bonjour. On en a déjà un petit peu parlé sur le parc. Je vais faire un rappel sur le Parc marin de la Côte bleue, et pour le resituer. C'est un territoire qui a été créé, ou en tout cas une structure qui a été créée il y a plus de 40 ans maintenant, d'une volonté locale de gestion par la Région, le Département, les communes, et en partenariat pour une aire marine protégée, dès l'origine, avec les pêcheurs professionnels, donc les prud'homies et comités départementaux, régionaux des pêches. On a en gestion une concession d'utilisation du DPM. Ce sont des récifs artificiels qui ont été mis en place en coconstruction avec la pêche aussi, sur 10 000 hectares. Et une zone Natura 2000, dont on est animateur, qui fait 19 000 hectares. C'est la zone bleue.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

DPM, simplement, si vous pouvez préciser ?

Mme Marie BRAVO-MONIN, Directrice du Parc marin de la Côte bleue

Domaine public maritime, pardon. Oui, parce que le parc est exclusivement marin. Nous ne gérons que la partie marine, qui est le domaine public de l'État, sur lequel nous avons une gestion, donc avec deux zones marines protégées. Ce sont les deux petits patchs rayés que vous avez. La concession, c'est la zone rouge. Natura 2000, c'est la grande zone bleue. Et les deux zones marines protégées qui vont avoir le statut de zone de protection forte, donc à Carry-le-Rouet et au droit du Cap Couronne avec, donc, aucune activité de prélèvement, d'ancrage ou de plongée bouteille. Et pour tous ces sites-là, nous avons un plan de gestion pour 10 ans, qui va jusqu'en 2030, ainsi qu'une stratégie mouillage qui a été élaborée notamment pour préserver les herbiers de posidonie.

Je reviens juste sur le territoire sur lequel il y a des projets structurants pour l'éolien en mer en cours, donc des projets validés. On en a parlé, Provence Grand Large qui est la petite étoile rouge la plus près de la zone 2, et même encore un peu plus au sud. Et le projet Mistral qui est, lui, une zone expérimentale pour développer des outils, notamment pour l'éolien. On voit bien, sur cette carte, la place du parc marin. On a parlé de l'AO6. C'est donc l'appel d'offres n° 6, qui est issu du débat public de 2021. Cela a été dit aussi aujourd'hui. C'est donc cette zone 2. Et en jaune, vous avez l'aire d'étude de raccordement de cette zone. Sauf que, dans cette aire d'étude, on a l'impression, visuellement, que c'est assez grand, mais concrètement, cela a été abordé notamment par M. Martin, on a actuellement la plage de Port Napoléon sur la partie Ouest, qui est à l'étude, et la partie Est – et donc l'ouest de la Côte bleue, mais la partie Est de cette zone jaune – pour un raccordement dans les eaux du parc marin.

En fait, ce qu'il y a aussi à savoir, c'est que ce qui est dans le débat public actuel, c'est bien le projet de parc éolien issu du débat public, donc ce que l'on appelle plus communément la PPE 3. Et donc, on retrouve les zones qui ont été présentées par M. AUTRIC, tout à l'heure : en rouge, les zones présentées dans le débat public 2021 et, en hachuré rayé, les primes, potentiellement. Et on voit que la zone hachurée rayures jaunes, c'est la zone d'étude pour raccorder ces nouveaux parcs. Sauf que, si l'on regarde un peu plus dans le détail, vous avez tout le Parc marin de la Côte bleue qui est considéré dans cette aire d'étude, et vous avez aussi le Grand Port, dont on a parlé aussi tout à l'heure. Grand Port avec les accès sur Marseille et les accès du golfe de Fos qui font, en fait, que cette zone, sur le papier, est très grande, mais, dans les faits, est toute petite sur les possibilités réelles de raccordement.

On a aussi d'autres projets qui arrivent, qui sont aussi nécessaires ou en tout cas envisagés pour la décarbonation du territoire, qui sont notamment une liaison de gazoduc Barcelone – Marseille, qui se fera aussi au niveau marin et qui devrait se raccorder aussi dans cette zone-là.

Donc la question, ce sont les enjeux et les questionnements pour le territoire. On est sur le plus grand herbier continu des Bouches-du-Rhône, donc espèces protégées. On est sur une zone avec du coralligène. On a parlé d'ensouillage. L'ensouillage, c'est une charrue qui passe dans des fonds meubles, pour pouvoir passer ces câbles. Sur le premier projet de l'AO6, on parle de trois gaines à raccorder, parce que l'on est en courant alternatif, et pas sur une seule gaine, parce que c'est du courant continu. Pourquoi ? Parce que les puissances sont moindres pour ce qui a été choisi pour ces projets-là, actuellement. Mais il faut savoir aussi que le territoire du Parc marin, c'est 40 ans de gestion, mais c'est aussi une labellisation et une reconnaissance internationale très forte avec une labellisation par l'État français, à la demande de l'État français, d'aires marines, d'aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne, ce qu'on appelle l'ASPIM, mais aussi une inscription sur la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la nature, qui est là considérée comme un Oscar en environnement. C'est-à-dire que c'est la plus haute reconnaissance que l'on peut avoir sur la gestion et la préservation du milieu marin.

Et actuellement, les projets de raccordement envisagent des technologies... On l'a un peu dit, sur le projet Migralion, en disant que les éoliennes, on ne savait pas vraiment, on n'avait pas les résultats des techniques ou des impacts de ces éoliennes pour mettre en place ou lancer les projets suivants. Eh bien, là non plus, on ne connaît pas l'impact de raccordement ou des techniques envisagées pour raccorder sur des milieux solides, durs, en présence d'habitats prioritaires comme l'herbier et le coralligène, et, derrière, quels impacts pourraient avoir ces technologies.

Alors, on parle de tunnelier, de forage dirigé. Tout cela génère beaucoup d'interrogations et des questionnements. Et actuellement, le Parc marin reste très vigilant et n'est pas du tout favorable à ces techniques-là. Le Conseil scientifique s'est même positionné contre ce projet. Donc, c'est vrai que l'on s'associe, cela a été dit aussi dans le *tchat*, la commune de Martigues s'est prononcée contre un atterrissage sur une des pistes qui a déjà été aussi envisagée.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci à vous Madame BRAVO-MONIN. On a souhaité aussi un panorama de différents enjeux. Il y en a peut-être d'autres. On a parlé du paysage tout à l'heure. Donc, n'hésitez pas à réagir à ce que vous avez entendu, dans le *tchat*, ou en demandant la parole, et éventuellement, à ajouter des éléments complémentaires. Je rappelle que l'objet de notre réunion est de se poser ces questions : faut-il accueillir ou non le développement de l'éolien sur ce territoire ? Bien entendu, vous êtes libres de vous exprimer dans ce sens-là dès ce soir, mais aussi d'entendre tout ce qui se dit ce soir, et de prendre position ensuite, en ligne, éventuellement, ou en vous informant de façon plus complémentaire par rapport à cela.

Je vais privilégier les personnes qui n'ont pas encore pris la parole, qui ont levé la main. Je vais donc donner la parole à M. FAIGES et ensuite, à M. HOOLANS.

M. FAIGES, pêcheur, représentant des pêcheurs Prud'hommes de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Bonsoir, je suis M. FAIGES. Je suis patron pêcheur sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, et représentant des pêcheurs en tant que premier prud'hommes de Port-Saint-Louis-du-Rhône et du golfe de Fos. Je rejoins un peu ce que Déborah disait tout à l'heure sur l'avenir des pêcheurs, que ce de Port-Saint-Louis-du-Rhône, de Fos, d'Occitanie ou n'importe où. On a un peu cette crainte, parce qu'il y a pas mal de bateaux qui ont fait de sacrés investissements au niveau budgétaire. À l'heure actuelle, on ne sait pas où l'on va. On aimerait savoir par la suite les impacts réellement qu'il risquerait d'y avoir. Au niveau de la pêche, et tout cela, c'est ce que l'on aimerait savoir.

À l'heure actuelle, on nous a dit des choses, mais on n'a pas plus d'avancée, ni de recul là-dessus. Tout ce qui est phase travaux avec les éoliennes, on va dire la phase pilote, on a eu quelques soucis avec un patron pêcheur et un peu du matériel. Donc, est-ce qu'avec les histoires des parcs, cela va être un peu la même histoire, niveau endommagement du matériel ? Parce que, comme on le sait, à l'heure actuelle, le matériel coûte très cher. C'est un budget. On va dire que le matériel, c'est un peu nos yeux. Donc, on voudrait un peu de recul là-dessus. Et aussi, comme disait le parc, quel impact il y aurait au niveau faune et flore, parce que comme on le sait bien, il y a des poissons qui vont plus manger de la faune, flore, et il y a du poisson qui va être plus carnassier. Donc, qui sait qu'il y aura un impact là-dessus et quel retour aura-t-on de tout cela ? Parce qu'on parle de 2050 pour les parcs, mais on ne sait pas encore si, au niveau de 2030, on n'aura pas déjà des impacts à ce niveau-là.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Monsieur FAIGES. Merci pour ces éléments. Je donne la parole est à M. HOOLANS, et après les réponses de M. AUTRIC, sans doute.

M. Thierry HOOLANS, ADN Passpartou

Bonsoir. Vos deux derniers intervenants sont très... et chaque mot a beaucoup de valeur et à faire remonter. Et je voudrais insister sur le fait que, en regardant la carte des migrations des flamants roses, justement entre la Camargue et la Sardaigne, cela me fait penser qu'effectivement, il y a d'autres projets en Europe, et que l'on risque de se faire, en France, encercler par d'autres projets européens. Et votre intervenant citait l'exemple du Puffin des Baléares. Et moi, je voudrais également citer le Puffin qui se trouve – je ne sais pas si ce sont les mêmes espèces – dans les bouches de Bonifacio, où il y a sur l'est des bouches de Bonifacio, côté italien, un projet d'éoliennes, juste en limite de la zone protégée des bouches de Bonifacio et de Pelagos. C'est là où, effectivement, le vent par Mistral est le plus fort. Et ce serait bien, enfin, je suppose que c'est dans le projet également, comme votre intervenant l'a dit, d'attendre les résultats de ces études scientifiques, avant d'agir, et ne pas agir avant de réfléchir. Merci beaucoup.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Monsieur MOREIRA, vous aviez demandé la parole tout à l'heure, donc je vais vous redonner la parole maintenant. Et après, on passera aux réponses.

M. Pierre MOREIRA, pêcheur professionnel, vice-président du Comité départemental des pêches du Var et membre du Comité régional

Re-bonjour. Je suis d'accord avec plusieurs intervenants, notamment les scientifiques qui nous ont fait un rapport honnête et intelligent sur la situation. Je voudrais dire mon opinion, due à mon expérience, c'est qu'il n'y a pas eu de prise en compte du tout des enjeux environnementaux, au niveau des prises de décisions. Tout a été fait avant, sans aucun intérêt pour l'écologie. Il y a eu deux études dans le nord, au niveau de l'impact des éoliennes, sur les larves de poissons, en fait sur le milieu.

Les dommages sont énormes. Il y a le champ électromagnétique, bien sûr, engendré par la rotation des pales, qui détruit le plancton, qui détruit les larves de poissons et donc toutes les futures espèces. Vous

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

avez la pollution due aux anodes. Toutes ces structures métalliques sont équipées d'anodes, pour éviter la corrosion due au sel, et les anodes sont sacrificielles, c'est-à-dire que le métal des anodes va au fond de la mer, cela engendre une énorme pollution. On parle de tonnes d'anodes. Ce n'est pas des anodes de 100 grammes.

Vous avez aussi la pollution due au nettoyage des pales avec des produits chimiques, parce que lorsque les pales sont encroutées, en fait, elles produisent moins. Avant, on envoyait des hélicoptères, je pense que maintenant, cela se fera avec des drones. Mais, en tout cas, le produit chimique est le même. Et cela part à la mer dans l'indifférence générale. Vous avez la pollution due à l'entretien des éoliennes, vous avez des fuites hydrauliques. Vous avez aussi les problèmes de collisions, c'est-à-dire que, vous savez que dans la rade de Fos, il y a énormément de navigation, énormément de cargos, il y a des collisions. Il y a des patrons-pêcheurs qui se sont fait couper en deux par des cargos. Cela arrive. Moi, cela m'est arrivé en novembre, avec un gros voilier, cela arrive à plein de gens. Je pense que l'on va avoir des soucis à ce niveau-là.

Vous avez aussi le problème des baleines et des cétacés. C'est-à-dire que l'on s'aperçoit dans le champ de mer du Nord qu'en fait les baleines et cétacés sont désorientés par le flux, par les champs magnétiques créés par la rotation des pales.

Ces impacts seront irréversibles à l'échelle de la planète. Parce qu'effectivement, comme cela a été dit, ces parcs éoliens se développent absolument partout. Visiblement, nous, humains, on s'en fiche un peu. Ce n'est pas grave, si l'on abîme les milieux. Par contre, ce qui sera moins drôle pour le consommateur, c'est qu'en fait le prix du kilowatt éolien sera extrêmement élevé. C'est-à-dire que les gens bien-pensants qui se félicitent d'avoir de l'éolien en mer ne se rendent pas compte, vu les frais d'installation des éoliennes, et vu les frais d'entretien, que le prix du kilowatt éolien sera prohibitif. À l'avenir, on pourra charger nos portables. On ne mangera sûrement plus de poisson, ce n'est pas très grave. Par contre, ce qui est très grave, c'est que l'on aura « bousillé » le milieu marin.

Je vous remercie.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Monsieur MOREIRA. Je vais demander d'abord brièvement à M. BÉCHET, s'il souhaite réagir à la question de M. HOOLANS sur la question des effets cumulés et de l'encerclement par les projets aussi des autres pays. Vous avez conclu, je crois, sur les effets cumulés. Est-ce que c'est quelque chose à quoi vous voulez réagir ? Et après, je donnerai la parole aux services de l'État et, Monsieur CRAUSTE, Monsieur QUEVREMONT, je vous propose de prendre la parole un peu plus tard, Monsieur CRAUSTE, vous étiez prévu – vous êtes le maire du Grau-du-Roi – tout à l'heure et Philippe peut être tout à l'heure, une dernière question avant de passer la parole aux élus. Monsieur BÉCHET, est-ce que vous souhaitez réagir brièvement ?

M. Arnaud BÉCHET, la Tour du Valat

Oui, brièvement. Je suis d'accord avec le fait que, effectivement, d'autres pays vont installer des éoliennes en mer et qu'il faudrait pouvoir tenir compte de ces installations futures dans le calcul et l'estimation des impacts que ces projets pourraient avoir sur les oiseaux. Mais on a des projets aussi plus locaux qui vont se cumuler, comme le projet de ligne très haute tension qui est prévu là, entre Jonquières-Saint-Vincent et Fos. Un projet avec des pylônes de 60 mètres de haut, qui aura un impact considérable aussi sur les oiseaux migrateurs, s'il voit le jour. Donc, c'est vraiment le pays, le territoire qui va se trouver un peu encerclé. Et aussi, ce couloir migratoire traditionnel de millions d'oiseaux qui va devenir possiblement un hachoir, pour de nombreuses espèces durant leur migration printanière et automnale.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci Monsieur BÉCHET, pour ces compliments. Je vais proposer la parole à M. AUTRIC, sur l'ensemble des éléments de M. MOREIRA ou M. FAIGES, sur les impacts et la prise en compte des impacts. Et on a également, dans le *tchat*, plusieurs questions sur les impacts sur la pêche. Est-ce qu'ils seront financés ou pris en charge par les entreprises qui développeront l'éolien ? Mais vous êtes questionné sur l'ensemble des impacts qui ont été mentionnés, et vous êtes également questionné sur le fait de décider avant d'avoir les retours d'expérience, que ce soit de Migralion, des fermes pilotes, ou encore des effets électromagnétiques tel que cela vient d'être dit.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL

Très bien, je vous remercie. Je vois qu'il y a beaucoup d'expressions qui sont plutôt négatives par rapport à ces projets que souhaite développer l'État. Je rappelle qu'il est important de sortir des énergies fossiles avant tout et de trouver des solutions. On ne met pas tous nos œufs dans les mêmes paniers, on développe le nucléaire. L'hydroélectricité, on ne peut pas faire plus, puisque nos cours d'eau ont même

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

tendance à avoir un peu moins d'eau. Et donc ensuite, c'est les énergies renouvelables, le photovoltaïque, l'éolien terrestre et l'éolien en mer.

Ensuite, évidemment, il ne faut pas faire n'importe quoi et il faut avoir une approche pragmatique et itérative. Rappeler qu'il y a 6 000 éoliennes en mer, en Europe du Nord. La première éolienne en mer a été posée dans les années 1991 et il y a énormément de retours d'expérience sur les impacts environnementaux, notamment des éoliennes. J'ai entendu le terme de hachoir à oiseaux. On n'a pas observé, en tout cas de manière massive, que l'on ait détruit l'ensemble de populations d'espèces d'oiseaux dans les projets qui ont déjà été développés.

Pour autant, par rapport à ces enjeux-là, le gouvernement a mis en place ce qu'on appelle l'Observatoire de l'éolien en mer. Je rappelle qu'il a été doté d'un budget de 50 millions d'euros et a notamment vocation à financer un certain nombre d'études pour améliorer la connaissance de l'environnement sur nos façades maritimes, mais également des impacts de l'éolien en mer sur la biodiversité. Dans le cadre de ce programme important de 50 millions d'euros, a été financée une étude, justement, pour donner de l'information, pas annoncer des choses qui ne sont pas documentées, et donc, de pouvoir faire un retour d'expérience vulgarisée, accessible au grand public. Une étude devrait être livrée au printemps sur les retours d'expérience de ces parcs éoliens en mer en Europe, en essayant de voir dans quelle mesure ils peuvent être transposés aux façades maritimes françaises. Une expertise scientifique collective également, a été engagée, relative à l'impact de l'éolien en mer sur la biodiversité. Des scientifiques indépendants vont pouvoir faire l'état des connaissances : qu'est-ce qu'on sait ? Qu'est-ce qu'on ne sait pas ? Qu'est-ce qu'il faut que l'on améliore, là encore, dans les programmes d'action ? Avec des résultats qui devraient être disponibles à la mi-2025 et avec un grand rendu fin 2026.

Ensuite, on parle du développement de l'éolien en mer. Il faut distinguer, là aussi, ce qui est déjà derrière nous, qui a été décidé, sur lequel on va avancer évidemment, pour faire en sorte d'avoir la meilleure prise en compte de l'environnement dans le développement de ces projets. Et puis, il y a ce débat public sur la suite. Ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que les parcs qui seraient décidés dans la première cartographie ne verraient pas le jour avant, sans doute un raccordement d'ici à 2035. Cela veut dire que si ces parcs étaient décidés, ils pourraient démarrer en travaux à l'horizon 2031. Cela veut dire qu'à la date d'aujourd'hui, par rapport à cette date de mise en travaux, nous avons largement plusieurs années pour intégrer les programmes d'acquisition de connaissances que finance l'État, dans le cadre de l'Observatoire de l'éolien en mer et en particulier de l'étude Migralion. L'étude Migralion va rendre ses résultats en 2025.

Je précise que, là, on a montré des premières cartographies. Merci à la Tour du Valat. Pour les personnes qui sont avec nous, qui ne sont pas des spécialistes, il ne faut pas prendre ces premières cartes comme étant les résultats définitifs des études. Je vois, par exemple, que l'on nous a montré une carte sur les flamants roses, qui volent à 200 m d'altitude. La question est, effectivement : est-ce qu'ils vont transiter dans les éventuelles futures zones qui pourraient être envisagées par l'État ? Et ensuite, quel sera leur comportement vis-à-vis des éoliennes ?

Puisque pour nous, l'objectif de Migralion est de comprendre quel est l'usage du golfe du Lion par ces oiseaux migrateurs, donc quels sont leurs comportements, à quelle hauteur de vol, et là, cela a été dit, comment ils occupent ou pas l'espace maritime, notamment pour les oiseaux marins. Mais après, cela sera une acquisition d'où ils sont, ensuite de comment ils réagissent par rapport à la présence d'une éolienne. C'est un point qui devra sans doute faire l'objet d'expertises complémentaires. Et les scientifiques, pour certaines espèces d'oiseaux, ont déjà des capacités à répondre à ces questions.

Ensuite, je rappellerai aussi pour ne pas, peut-être, noircir le tableau, que ces oiseaux migrateurs, personne ne conteste qu'ils sont des millions à passer, voire plus, en Méditerranée. Là, on évoque ces projets d'éolien en mer qui sont prévus. Mais ces oiseaux migrateurs viennent de la terre. Donc, cela veut dire que, quand ils partent d'Afrique, ils peuvent rencontrer des obstacles là-bas. Et quand ils circulent en Europe, ils peuvent aussi rencontrer des obstacles en Europe, aménagés par l'homme, sans rentrer dans le détail.

Voilà ce que je pouvais dire globalement sur l'impact sur l'environnement. Ce sont vraiment des préoccupations qui sont au cœur de nos solutions et, forcément, l'État restera vigilant. C'est-à-dire qu'une fois que des parcs pourraient être décidés et qu'ils seront donc donnés à des maîtres d'ouvrage développeurs pour pouvoir les réaliser, c'est bien l'État qui donnera ou pas les autorisations environnementales, après avis d'une autorité indépendante qui est l'Autorité environnementale, et après des études qui seront réalisées, que l'on appelle les études d'impact.

Et pour ce qui est de la pêche, je crois qu'il y avait une question sur la pêche.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Sur la compensation. Est-ce que les entreprises accompagneront les pertes des pêcheurs ?

M. Frédéric AUTRIC, DREAL

Aujourd'hui, sur les parcs éoliens qui sont développés à l'échelle nationale, on a effectivement des mesures individuelles et collectives qui sont prévues pendant la phase de travaux, par rapport aux pêcheurs qui pourraient avoir fréquenté cette zone dans les années passées. Et il y a aussi des mesures individuelles qui sont prévues pour la phase exploitation, de ce que j'ai comme information, indépendamment des taxes « éolien en mer » qui peuvent exister et qui sont prévues dans le domaine public, avec une partie qui est reversée au Comité des pêches. Et en zone économique exclusive, ce qui nous intéresse ici, puisque nous, nous ne sommes pas dans le DPM, qui est en cours de réflexion, et qui, aujourd'hui, ne prévoit pas une contribution directe vers les pêcheurs, mais dans le budget général de l'État pour accompagner la transition en matière de pêche durable.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Un certain nombre de personnes ont demandé la parole. Il nous reste à peu près 5 minutes d'échanges sur le sujet. On va tout de même essayer de terminer à 20 h 30. J'avais dit 20 h 15, maximum 20 h 30. Je pense que l'on va très clairement vers les 20 h 30.

Je vais donner la parole alors brièvement à Philippe QUEVREMONT, Monsieur BORDENAVE, et puis Monsieur le Maire de Sausset, même si, Monsieur le Maire, vous allez intervenir juste après, donc peut-être... Je ne sais pas si c'est une question que vous voulez poser maintenant. Donc, Philippe, d'abord, rapidement, s'il vous plaît.

M. Philippe QUEVREMONT, Commission particulière du débat public

C'est une question qui fait rebond avec ce que vient de dire M. AUTRIC. Vous avez parlé d'études d'impact et d'évaluation environnementale. Je voulais savoir si le document stratégique de façade était lui-même soumis à ces obligations-là et si, en plus ou en alternative, les opérateurs commerciaux, avant de mettre en place leurs projets, étaient soumis à ces obligations.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Monsieur BORDENAVE, s'il vous plaît. On va prendre les deux questions.

M. Thomas BORDENAVE, EDF Renouvelables

Bonsoir. Thomas BORDENAVE, je travaille pour EDF Renouvelables. Et on porte notamment le projet de Provence Grand Large, qui a été abordé plusieurs fois au cours de cette réunion. Je voulais juste réagir en complément de l'intervention de Frédéric AUTRIC sur la raison qui nous rassemble tous aujourd'hui, qui est : est-ce qu'il faut développer ou non l'éolien au large du territoire ? La question devrait être, je pense, comment sortir des énergies fossiles sur notre territoire ? C'est cela qui importe le plus. Aujourd'hui, encore une fois, cela a été rappelé, on est dépendant à plus de 65 % au niveau français, voire au niveau du territoire métropolitain, des énergies fossiles. On parle beaucoup de la pêche et les pêcheurs sont dépendants à 100 % du pétrole, pour aller en mer.

La question c'est : comment sort-on de cette dépendance au pétrole ? Est-ce qu'il faut plus d'éolien ? Est-ce qu'il faut une plateforme pétrolière au large de nos côtes ? Est-ce qu'il faut une centrale nucléaire ? Est-ce qu'il faut des projets solaires partout ? De quelle manière, où, comment ? Aujourd'hui, c'est ça, la vraie question. Si l'on conclut la réunion de ce soir, en étant un observateur lambda, on va dire : « Non, c'est impossible de développer l'éolien, vu toutes les contraintes qui ont été développées. »

Je pense qu'aujourd'hui, il faut vraiment se poser la question collectivement : qu'est-ce que l'on fait du territoire pour produire de l'électricité bas carbone le plus possible, pour sortir des énergies fossiles ? Encore une fois, le changement climatique, la pollution de l'air, ce n'est pas l'éolien. Aujourd'hui, ce n'est pas l'éolien qui crée ce genre de problématique, à laquelle on est en train de faire face.

Donc il faut vraiment aujourd'hui poser la question.

Et dernier point, pour réagir à certains éléments scientifiques qui ont été donnés, je tiens à rassurer M. MOREIRA, on n'a pas de commandes de produits chimiques pour nettoyer nos pales, sur Provence Grand Large. Je ne sais pas d'où sortent ces informations, mais aujourd'hui il faut être vigilant dans ce qui circule, notamment sur internet, et donc demander systématiquement des études ou des preuves sur ce type d'affirmation. Provence Grand Large n'utilise pas de produits chimiques pour nettoyer nos pales. Il y aurait d'autres éléments auxquels je pourrais vous répondre, mais voilà.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci Monsieur BORDENAVE. Donc, ce n'était pas tout à fait une question. Monsieur AUTRIC, si vous voulez bien répondre à la question de M. QUEVREMONT, sur les études d'impact environnemental.

M. Frédéric AUTRIC, DREAL

Alors, pour répondre à sa question, je confirme que les documents stratégiques de façade sont bien soumis à ce que l'on appelle une évaluation environnementale. Comme ce n'est pas un projet, mais un programme, on appelle cela une évaluation environnementale stratégique. Donc, le maître d'ouvrage devra faire une évaluation environnementale stratégique, qui intégrera l'ensemble des éléments qui ont été adaptés dans le document de façade, donc à la fois la stratégie maritime, mais également la cartographie de l'éolien.

Cette cartographie de l'éolien, qui serait décidée par l'État à l'issue du débat, fera l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. Voilà son terme. Et donc l'autorité environnementale indépendante va émettre un avis sur cette étude.

Deuxièmement, oui, les développeurs qui seraient retenus après un appel d'offres auront la responsabilité de mener l'évaluation environnementale de leur projet et d'élaborer ce que l'on appelle une étude d'impact qui, elle-même, sera soumise à l'avis d'une autorité environnementale et fera l'objet d'une enquête publique avec commissaire enquêteur ou commission d'enquête, à l'issue de laquelle l'État pourra décider de donner son accord sur le projet, et d'intégrer dans les autorisations qu'il délivrerait les mesures de suivi environnemental ou d'accompagnement nécessaires à la bonne suite du projet.

Donc, tout cela est prévu, largement documenté par le Code de l'environnement. Et je termine en précisant que, dans la particularité de l'éolien en mer, c'est l'État qui réalise l'état initial du site. Donc, ce n'est pas laissé aux développeurs, c'est l'État qui le fait. Et actuellement, pour les projets d'AO6, ce sont des études que nous menons en mer, avec des bureaux d'étude spécialisés pour qualifier l'état initial de l'environnement sur les différents compartiments, à la fois le milieu physique, mais également la faune et la flore.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci. On arrive à la dernière séquence de notre réunion de ce soir. Monsieur HOOLANS, Monsieur FAIGES, je vous propose éventuellement de garder vos questions, si on a le temps tout à l'heure, juste avant la conclusion de la réunion.

Je vais laisser la parole à mon collègue, donc, Miche GAIRAUD, qui est membre de la Commission particulière du débat public et qui va animer cette dernière session, à laquelle nous avons convié les élus des différentes communes littorales à s'exprimer un peu en conclusion de cette réunion. Michel, c'est à toi.

M. Michel GAIRAUD, Commission particulière du débat public

Bonsoir. Je vais faire court, parce que l'on a peu de temps et remercier en particulier deux maires qui ont patienté, malgré le retard que l'on a pu prendre dans ce webinaire. Et peut-être donner la parole, pour commencer, à Robert CRAUSTE, le maire du Grau-du-Roi. Est-ce que vous êtes avec nous ?

M. Robert CRAUSTE, Maire du Grau-du-Roi

Oui, je suis avec vous. Bonjour à toutes et à tous.

M. Michel GAIRAUD, Commission particulière du débat public

L'idée étant évidemment de vous entendre... tout à l'heure dans le *tchat*, quelqu'un posait la question de savoir si les élus du littoral avaient un droit de veto ou leur mot à dire sur ces installations. Un mot à dire, j'imagine, évidemment

M. Robert CRAUSTE, Maire du Grau-du-Roi

Oui, un mot à dire, parce que, bien sûr, on est en phase avec nos territoires. Je vais m'exprimer en tant que maire du Grau-du-Roi. Vous le savez, et cela a été dit tout à l'heure par le président du Comité régional des pêches – et je suis à l'écoute, bien sûr, aussi du président du Comité départemental des pêches –, le Grau-du-Roi, c'est aujourd'hui, en tournage avec sa criée, le premier port de pêche de Méditerranée française. Cela représente 150 inscrits maritimes. Cela représente 15 chalutiers, 25 vedettes dites de petit métier, une pêche artisanale avec les palangriers, les fileyeurs, les chaluts, les filets de faune, les filets de surface, la pêche au pot pour le poulpe, etc.

Donc, c'est tout de même un pilier à la fois de l'économie locale et à la fois de l'identité locale. Donc là, il y a une véritable inquiétude, parce que la zone C et la zone D, sur lesquelles on a déjà les premières

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

machines, sont forcément impactantes sur la zone de pêche, zone de pêche qui est déjà impactée par la réduction des journées de pêche et par les cantonnements. Donc là, on a une vraie menace sur la filière. Ça, c'est un point.

Par ailleurs, vous le savez, cette ville littorale détient le plus grand port de plaisance d'Europe. Ce sont 5 000 anneaux à Port-Camargue, 5 000 bateaux. Je dis bien 5 000 bateaux, avec une navigation de plaisance importante sur le secteur. Cela représente, là aussi, 70 entreprises et 350 emplois, dont là on a aussi un modèle économique. Et je poursuivrai en disant, bien entendu, que cette ville du Grau-du-Roi, comme certaines de ses collègues, a une capacité d'accueil de 120 000 touristes. Il y a là aussi une activité économique qui est tournée sur le tourisme.

Je prendrai aussi ma casquette de président du Syndicat mixte de la Camargue gardoise, qui est labellisée Grand Site de France. Et donc là, il y a une attention portée sur l'impact paysager, qui est complètement partagée – je parle en tant que premier vice-président de l'Association nationale des élus des littoraux – par les collègues de l'ANEL sur la question de l'impact paysager. Et puisque l'on est au droit de la Camargue gardoise, cela a été largement abordé. Il y a la question de la migration des oiseaux dans ce secteur. Et on pourrait étendre, puisque l'on est Natura 2000 en mer également et à terre, avec la présence importante des dauphins, des mammifères marins.

Voilà tout le contexte qui, bien sûr, nous amène à être réservés, même si j'entends bien sûr les responsables qui nous mettent face à cette réalité de devoir développer des énergies renouvelables, puisque là on est sur une sauvegarde liée au réchauffement climatique et à la montée du niveau de la mer avec une menace sur les territoires. Et d'ailleurs, puisque l'on parlait d'atterrage tout à l'heure, au moment où on nous parle de relocalisation de nos cités, quid effectivement de l'atterrage dans ce cadre-là ? C'est une question que je pose également.

Voilà, un peu rapidement en termes de description et d'enjeux sur notre territoire, ce qui, localement, nous amène à avoir des réserves sur ces développements importants.

M. Michel GAIRAUD, Commission particulière du débat public

Merci pour la concision. On va entendre maintenant Maxime MARCHAND qui est le maire de Sausset-les-Pins, si vous êtes avec nous.

M. Maxime MARCHAND, Maire de Sausset-les-Pins

Bonsoir. Bonsoir à mon cher collègue, dont je salue l'intervention. Bonsoir à tous. Moi, j'interviens en ma qualité de Maire de Sausset-les-Pins, mais aussi en tant que président du Parc marin de la Côte bleue, dont vous avez pu entendre le brillant exposé de la Directrice tout à l'heure, qui vous a expliqué nos soucis sur l'atterrage.

Avant de rentrer dans le détail sur ce sujet-là, puisque c'est essentiellement le sujet qui nous concerne sur la Côte bleue, je tenais à exprimer mon très grand étonnement, voire ma petite amertume sur la très faible présence des services de l'État, ce soir. J'ai vu nos collègues de la DREAL Occitanie et j'ai vu quelques interventions là-dessus. Cependant, je suis extrêmement surpris que l'on se retrouve une nouvelle fois, ce soir, entre représentants des corporations, militants et représentants de différents intérêts, sans que l'État, qui est quand même le grand architecte de ce projet et qui travaille sur ce projet, soit encore présent pour écouter nos échanges.

Pour revenir sur le sujet plus spécifique à ma commune de Sausset-les-Pins, et à la Côte bleue en général, notre inquiétude se situe essentiellement au niveau de l'atterrage, puisque l'on a appris, au fur et à mesure des cartes qui étaient présentées par RTE et des différents débats, qu'il était possible que l'on fasse passer le câble électrique de ce projet au sein d'un Parc marin qui a plus de 40 ans et sur des ressources, qu'elle soit coralligène ou au niveau de l'aspect de la posidonie. Nous n'avons aucune vision d'avenir là-dessus. Et nous pensons tout simplement que ce serait la fin de cette biodiversité, que l'on préserve assidument depuis plus de 40 ans maintenant. Et on est très étonné que, sur ces aspects-là, on veuille continuer d'avancer.

On est aussi très étonné que le porteur de projet nous parle d'un tunnelier de plus de 3 kilomètres de long à 200 mètres de profondeur autour de la plage du Verdon, pour cet atterrage. Quand on sait qu'il existe des solutions beaucoup plus simples qui, certes, demanderaient des efforts du Grand Port Autonome de Marseille, mais qu'il me semble quand même être évident à étudier. Surtout quand on voit à quel point le port et les différentes institutions autour de cela n'hésitent pas à se servir de ce projet comme d'une vitrine, et n'hésitent pas à nous rabâcher beaucoup de positif autour de cela.

Le dernier élément que je souhaiterais mettre dans la boucle, on a eu beaucoup de mal à le faire dire par Monsieur le sous-préfet. On a eu beaucoup de mal à ce que cela soit dit, mais cela a fini par être dit. Aujourd'hui, ce projet est porté par l'État et poussé par des collectivités beaucoup plus importantes que

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

la mienne, tout simplement parce qu'il y a un risque à terme de fermeture de tout le bassin industriel de l'étang de Berre, qui se verrait donc, dans les prochaines années, recevoir des amendes importantes concernant la consommation de CO² et de carbone qu'il peut faire. Et à terme, on nous explique que, si l'on ne fait pas ce projet, on devra fermer toutes les industries lourdes du pourtour de l'étang de Berre.

Pourquoi pas ? Je n'ai pas les compétences pour répondre à ce sujet, mais je pensais qu'il était important de le rappeler ici. Je pense qu'il est important pour l'État de l'assumer à un moment donné, de ne pas le dire que dans certaines réunions. Aujourd'hui, ce projet est aussi porté pour permettre de continuer à avoir des industries lourdes sur notre secteur. Certainement pas pour changer le mix énergétique régional, et encore moins pour verdir la consommation électrique au sein de la région sud.

Donc je pense que c'est tout de même des éléments de rappel qui sont importants, et notamment des éléments de rappel qu'il faut effectuer autour de tout cela. Mais comme je le disais, je suis encore très étonné de voir que, malheureusement, les services de l'État ne sont pas forcément très nombreux ce soir, qu'il y a beaucoup plus de militants et de membres associatifs, que de services vraiment compétents pour agir à ce sujet. Et c'est un peu ce qui m'embête, encore une fois, ce soir.

Sachant qu'aujourd'hui, même nous, mairies, même nous, institutions comme le Parc marin, nous avons beaucoup de mal à obtenir des réponses autour des questions que nous posons, qui me semblent pourtant très précises, très argumentées. Nous avons beaucoup de mal à avoir des informations, que ce soit sur l'atterrissage, sur les projets qui y sont menés, ne serait-ce que sur les zones de concertation, et ce qui, ce soir encore, nous laisse dubitatifs.

Je vous remercie, Monsieur GAIRAUD, et je souhaite à tout le monde une excellente soirée. Je ne pourrai pas suivre la réunion jusqu'à la fin, puisque le retard important fait que je dois filer au prochain rendez-vous. Je vous remercie en tout cas de m'avoir écouté et je remercie tous les intervenants que j'ai pu écouter précédemment.

M. Michel GAIRAUD, Commission particulière du débat public

Merci Monsieur MARCHAND. Un appel peut-être ? Est ce qu'il y a d'autres élus qui seraient avec nous et qui voudraient intervenir ? Je sais que Port-Saint-Louis est en ligne, mais je ne sais pas qui est derrière l'adresse. Alors, pas forcément un maire.

M. Philippe ATHANASSIOU, Port-Saint-Louis-du-Rhône

Oui, pour Philippe ATHANASSIOU de la mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Je suis le directeur du service technique, avec l'un de mes collègues. Malheureusement, Monsieur le Maire n'a pas pu se libérer, pour pouvoir être présent lors de ce webinaire.

Mon objectif est de lui relater un peu, très précisément, ce qui s'est dit. On vous remercie infiniment de tous ces échanges-là qui ont été, qui sont particulièrement importants. Ce sera, pour mon collègue et moi, le plaisir de relater tous ces échanges à Monsieur Le Maire, sachant que nous avons rencontré énormément de personnes, dont notamment RTE, et beaucoup de candidats concernant l'AO6. Et nous sommes à la recherche, un peu, de la connaissance. On est aussi en train d'échanger avec des contacts de Provence Grand Large. Donc, on essaie de récupérer le maximum d'informations pour voir un peu comment on peut organiser au mieux l'implantation de ce champ d'éoliennes *offshore*, notamment sur la façade méditerranéenne.

Et juste une petite information. Il est dommage que, sur les plans qui sont présentés, n'apparaisse pas la ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône qui est très proche, qui est à 20 kilomètres du futur champ. Si l'on pouvait juste apporter des modifications sur certains plans, cela pourrait être plus transparent, notamment en termes d'échanges sur le sujet

M. Michel GAIRAUD, Commission particulière du débat public

Merci bien. Étienne, il était prévu peut-être une réaction du public suite à cet échange avec les élus. Mais le temps est court. Je ne sais pas s'il est encore temps de prendre une ou deux réactions.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci, Michel. Effectivement, dans une réunion, débat public, le principe est que tous ceux qui veulent parler puissent prendre la parole. Donc, le temps est compté, mais je pense que c'est important. Peut-être une précision auprès de M. MARCHAND sur le fait que l'État est néanmoins représenté ce soir par M. AUTRIC. Et en ligne, vous avez aussi des représentants de la DGEC, qui, d'ailleurs, ont répondu à quelques questions.

M. Michel GAIRAUD, Commission particulière du débat public

Également la sous-préfecture d'Istres.

débat public organisé par



La Commission nationale du débat public

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - T. +33 1 40 81 21 22

Site du débat : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Et la sous-préfecture d'Istres qui est présente également. Ce n'est pas pour contester ce que vous avez dit, Monsieur MARCHAND, mais simplement pour donner les éléments factuels de représentation effectivement, de ce soir.

Il y a deux mains qui se sont levées. Il y a peut-être d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer. Il nous reste 5 minutes pour échanger, donc avec plaisir de prendre une ou deux questions qui peuvent s'adresser à M. MARCHAND, à M. CRAUSTE, ou plus généralement à d'autres intervenants, bien sûr. Alors, il y a toujours les mains levées de M. HOOLANS et de M. FAIGES. On va commencer par M. FAIGES. Allez-y.

M. FAIGES, pêcheur, représentant des pêcheurs Prud'hommes de Port-Saint-Louis-du-Rhône

C'était pour rejoindre les deux maires. Assez content de leur réaction. Comme on le disait tout à l'heure, même eux sont un peu dans le flou. On attend donc des réponses à tout cela. Dommage que le Maire de Port-Saint-Louis n'a pas pu s'exprimer, parce que cela résume quand même notre ville et la zone où sont implantés les éoliennes et le futur parc. Donc, on attend des réponses et espérons en avoir assez rapidement. En vous remerciant tous.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci. Monsieur HOOLANS, vous aviez également demandé la parole.

M. Thierry HOOLANS, ADN Passpartou

Oui, juste en clôture peut-être de cette réunion de ce soir et en répondant en partie à une question peut-être. Ces derniers temps, j'assiste beaucoup à des débats, et j'y participe aussi. Et le *leitmotiv* des fabricants d'énergie et des vendeurs d'énergie, c'est de me dire qu'ils répondent à une demande. La demande, en fait, il faut la diminuer. Il faut éviter d'avoir trop d'offres pour créer trop de demandes. Il faut prendre le problème dans le bon sens. Donc, je crois que la sobriété est une chose. Et il y a aussi d'autres moyens pour faire de l'électricité, sans trop abîmer la biodiversité, parce qu'alors là, ce serait le non-retour en arrière. Voilà ce que je voulais dire tout juste ce soir, dans cette réunion. Merci.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup Monsieur HOOLANS. Je ne vois pas d'autres mains se lever. En même temps, il commence à se faire un peu tard et les estomacs, à mon avis, commencent aussi un peu à souffrir.

Il y a eu beaucoup de questions. Je voulais peut-être, en conclusion de notre webinaire, vous remercier pour les échanges qu'il y a eu aussi dans le *tchat* et remercier l'ensemble des intervenants pour la qualité de leurs interventions, et remercier tout spécifiquement M. CRAUSTE, M. MARCHAND pour leur présence à une heure un peu tardive. Et évidemment, ils sont concernés au premier chef.

Mme Véronique ROBERT

J'avais une dernière question quand même.

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Excusez-moi, je n'avais pas vu, Madame ROBERT, que vous aviez levé la main. Je vous donne la parole, et après je conclurai.

Mme Véronique ROBERT

Je voulais savoir si le Plan bleu de l'ONU sera consulté, parce que le plan bleu, c'est ce qui essaie de sauver la biodiversité en Méditerranée. Est-ce qu'ils seront consultés, est-ce qu'ils donneront leur avis dans la consultation ?

M. Étienne BALLAN, Commission particulière du débat public

Je peux vous répondre très directement. Le Plan bleu a été contacté dans le cadre de la préparation de ce débat et ils ont été bien tenus informés. Après, il leur revient à eux de souhaiter ou non s'exprimer dans le débat public. Mais on va les relancer, si vous nous le permettez, en nous appuyant sur votre demande pour les relancer, pour qu'ils puissent effectivement s'exprimer dans le cadre du débat.

Merci pour cette dernière intervention. Je dois vraiment conclure. Je me suis engagé auprès de vous tous à ce que l'on termine à 20 h 30, et cela me semble important. Je ne redonnerai pas la parole à M. AUTRIC ou aux autres intervenants. On va conclure maintenant.

Donc un grand merci. Beaucoup d'échanges, je le disais, dans le *tchat*, des personnes aussi, des positions assez tranchées. On voit bien que le sujet plus global de la demande et du nombre d'éoliennes vous intéresse, et des raisons pour lesquelles effectivement l'éolien serait là. Et aussi beaucoup de sujets.

Il me semble que plusieurs intervenants ont essayé un peu de synthétiser, en disant qu'il y avait d'une certaine manière des discours parallèles. C'est Mme ROUSSEAU qui dit : « On a quand même des discours parallèles qui ne se rencontrent pas, les industriels d'une part, les élus, les pêcheurs, les citoyens et les associations. »

Il y a une prise de position un peu plus intermédiaire d'une autre personne en ligne qui dit : « Mais finalement, oui, peut-être, effectivement, que cela vaut la peine de décarboner et de faire de l'éolien, mais il faut le faire en ayant vraiment pris le temps de regarder l'ensemble des enjeux et de les considérer. »

On ne peut pas faire une synthèse à chaud. Mais ce que je voudrais vraiment vous dire, c'est que nous, en tant que Commission particulière, nous tenons compte de l'ensemble des propositions et des arguments qui sont portés dans le débat public. Que vous l'ayez porté à l'oral ce soir ou que vous l'ayez porté dans le *tchat*. Cela nous semble très important.

Il me reste à vous souhaiter une bonne soirée et, avant cela, à vous demander vraiment en insistant à ce que vous puissiez, d'ici au 26 avril, continuer à réagir et à prendre position. C'est important. Vous avez beaucoup d'informations, peut-être pas tout ce soir, mais c'était aussi une réunion pour vous amener à continuer à réfléchir. Et le site du débat vous est ouvert, soit pour faire un cahier d'acteurs, soit pour faire une contribution directe en ligne. Et d'ici quelques jours, un document aussi sera diffusé à l'échelle de la façade Méditerranée pour proposer, à partir de cette réunion, comme de toutes les autres, les premières synthèses auxquelles on vous demandera de réagir, à nouveau en ligne.

Donc, le débat n'est pas terminé et on espère que vous pourrez vous même contribuer et diffuser autour de vous la nécessité de réagir.

Et vous pouvez bien entendu transmettre le lien vers cette réunion, il sera dès demain en ligne sur le site du débat pour que les personnes puissent la regarder à leur tour.

Un grand merci à vous tous et à vous toutes. Un grand merci pour la qualité des échanges et on vous souhaite une excellente soirée et merci encore. Jeudi soir, si vous le souhaitez, un autre webinaire sur la surveillance et la navigation en Méditerranée. C'est un sujet qui, finalement, n'est pas si éloigné de celui que l'on a traité ce soir. Voilà, un grand merci et bonne fin de soirée. Au revoir.